

Société Bourjac  
ZI La FITO  
04100 MANOSQUE

**Demande d'autorisation  
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**Carrière du Grand Bois  
MONTFORT (04)**



**Résumé non technique de l'étude d'impact  
Résumé de l'étude de dangers**

**Juillet 2012**



**Assistance PRO\_G**

Ingénierie de l'environnement

« La Renardière » - La Garde - 05000 GAP - Tel/Fax : 04 92 53 84 51  
assistanceprog@orange.fr



## SOMMAIRE

<b>Résumé non technique de l'étude d'impact</b>	<b>5</b>
Introduction	7
1-Description sommaire du projet	7
2- Etat initial de la zone susceptible d'être affectée et de son environnement	7
3. Analyse des effets sur l'environnement	23
4- analyses des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus	34
5- Justification de l'installation, raisons de choix	34
6- Compatibilité avec les documents d'urbanisme, plans schémas et programmes	38
7- Mesures prévues pour l'environnement et la santé pour éviter, réduire, compenser les impacts	39
Conclusion	51

<b>Résumé non technique de l'étude de dangers</b>	<b>53</b>
Présentation général -Objet	54
Description de l'installation et de son environnement	54
Identification et caractérisation des potentiels de dangers : Scénarii d'accidents, conséquences et mesures de réduction des potentiels de danger	55
Conclusion	60



**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**



**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

---

**Introduction**

---

La présente étude est réalisée dans le cadre d'un renouvellement d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière de calcaires en roche massive dite du Grand Bois, à Montfort (04).

L'autorisation en cours a été accordée le 10 décembre 2001 pour une durée de 10 ans.

L'entreprise SARL BOURJAC souhaite poursuivre l'exploitation de cette carrière pour la production de granulats et présente à cet effet un dossier de demande d'autorisation pour une carrière, ainsi que pour les installations connexes, notamment une installation de premier traitement des produits extraits et une station de transit de produits minéraux.

Ce type d'activité rentre dans la nomenclature des installations classées et doit, à ce titre, faire l'objet d'une étude d'impact, laquelle doit être accompagnée d'un résumé non technique.

---

**1-Description sommaire du projet**

---

La demande d'autorisation concerne l'exploitation en carrière de calcaires massifs situés sur le territoire de la commune de Montfort. Il s'agit du renouvellement d'une carrière existante et des activités connexes exercées sur ce site. La durée demandée est de 20 ans.

Les activités connexes sont

- Le criblage-concassage des produits issus de la carrière
- Le criblage-concassage de produits de récupération de chantiers (déchets de chantiers valorisables générés par les activités de l'entreprise Bourjac).
- Une station de transit de produits minéraux
- Un stockage d'hydrocarbures.

---

**2- Etat initial de la zone susceptible d'être affectée et de son environnement**

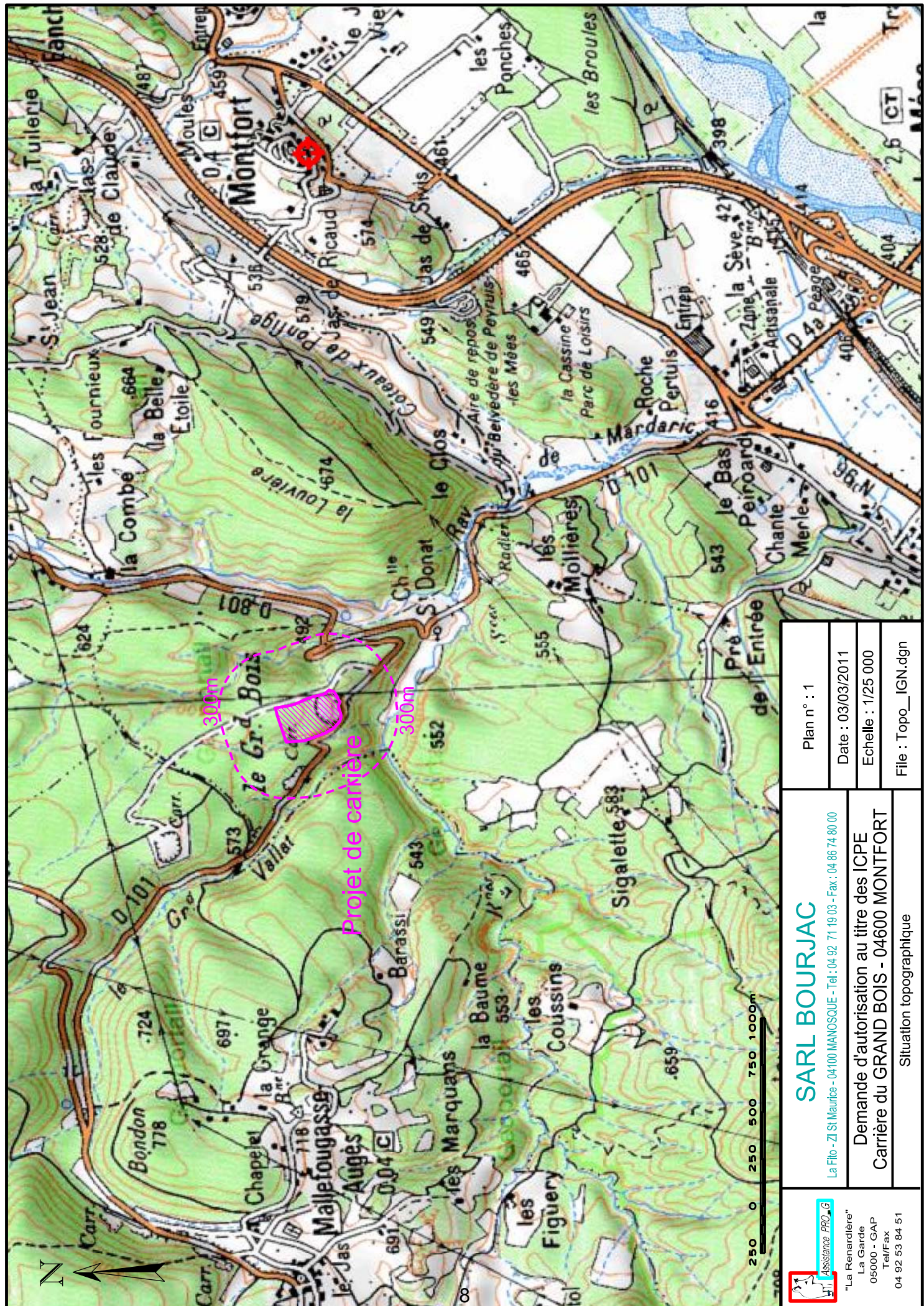
---

**↳Présentation générale du site**

Le secteur concerné par le projet se trouve au centre Ouest du département des Alpes de Haute-Provence, sur le territoire de la commune de Monfort, à environ 200 m de la limite Nord-Ouest avec le territoire de la commune de Mallefougasse-Augès.


Il n'existe aucune habitation dans un rayon de 1 km autour du site, la plus proche habitation est située à 1,250 km du site.



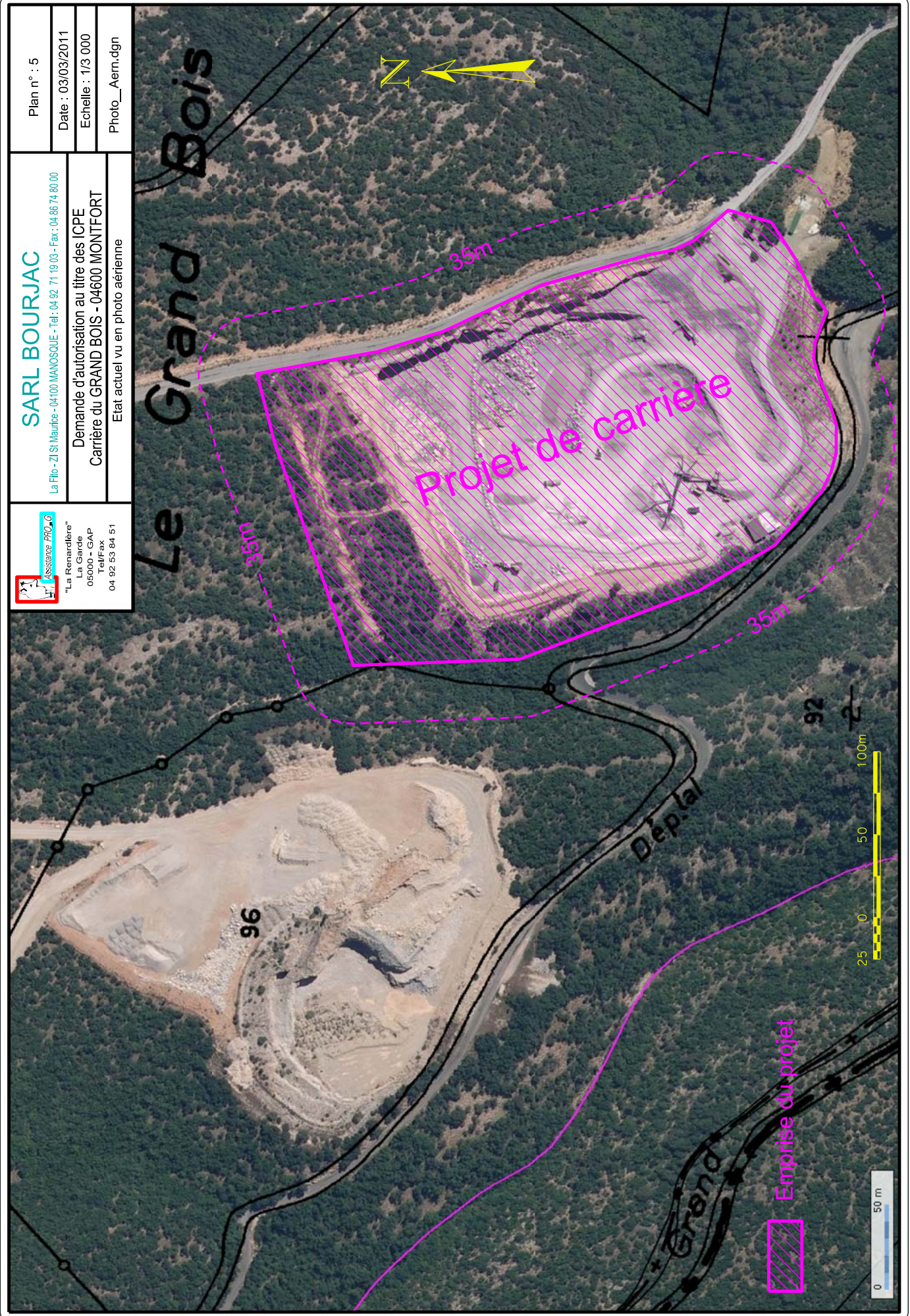


Plan n° : 1
Date : 03/03/2011
Echelle : 1/25 000
File : Topo_IGN.dgn

<b>SARL BOURJAC</b> La Flo - ZI St Maurice - 04100 MANOSQUE - Tel : 04 92 71 19 03 - Fax : 04 86 74 80 00
Demande d'autorisation au titre des ICPE Carrière du GRAND BOIS - 04600 MONTFORT
Situation topographique


  
 "La Renardière"  
 La Garde  
 05000 - GAP  
 Tel/Fax  
 04 92 53 84 51



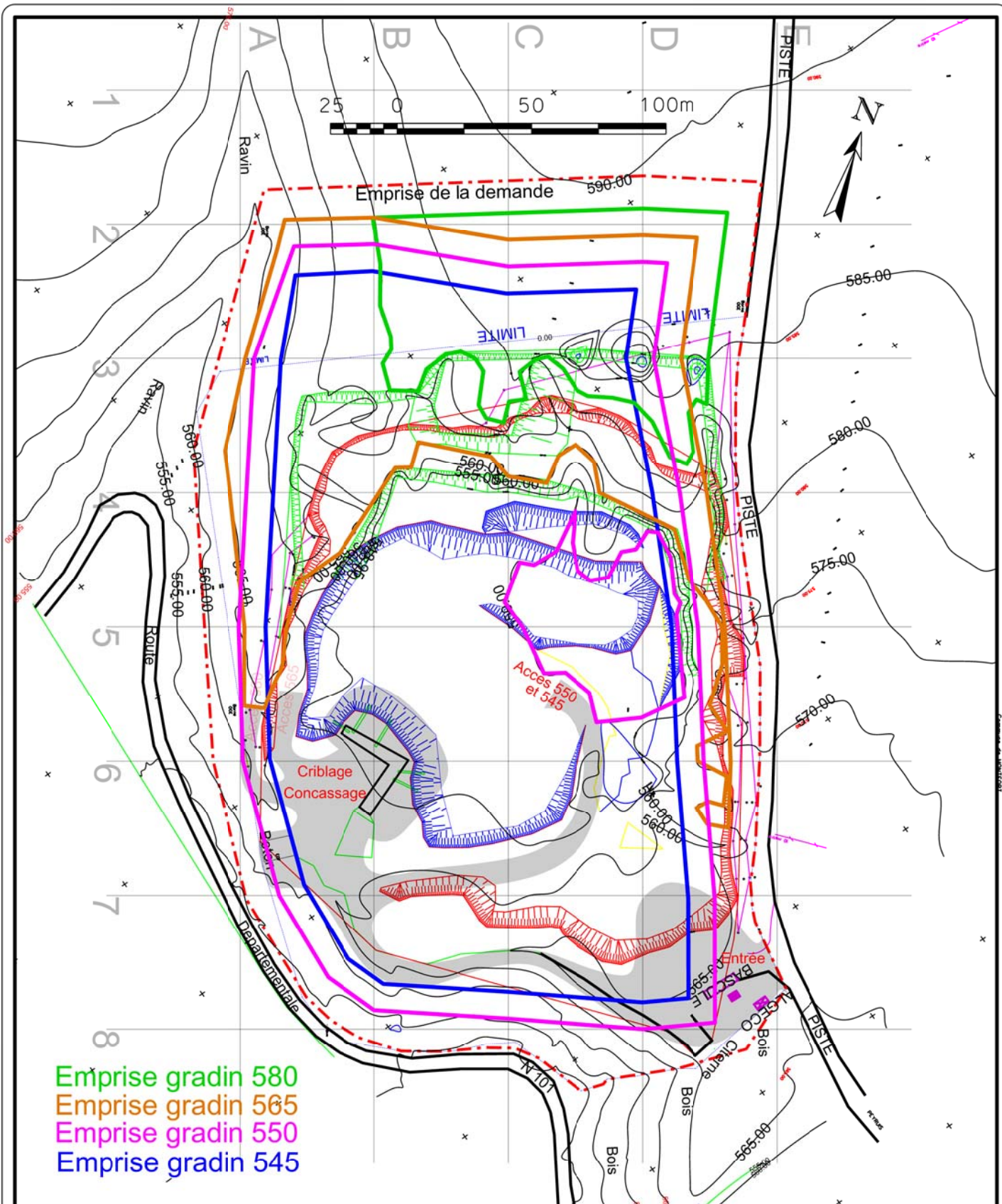


Plan n° : 5  
 Date : 03/03/2011  
 Echelle : 1/3 000  
 Photo\_\_Aern.dgn

**SARL BOURJAC**  
 La Flô - ZI St Maurice - 04100 MANOSQUE - Tel : 04 92 71 19 03 - Fax : 04 86 74 80 00  
 Demande d'autorisation au titre des ICPE  
 Carrière du GRAND BOIS - 04600 MONTFORT  
 Etat actuel vu en photo aérienne

**Assistance PRO-G**  
 "La Renardière"  
 La Garde  
 05000 - GAP  
 Tel/Fax  
 04 92 53 84 51





Emprise gradin 580  
 Emprise gradin 565  
 Emprise gradin 550  
 Emprise gradin 545



Assistance PRO\_G

"La Renardière"  
 La Garde  
 05000 - GAP  
 Tel/Fax  
 04 92 53 84 51

## SARL BOURJAC

La Fito - ZI St Maurice - 04100 MANOSQUE - Tel : 04 92 71 19 03 - Fax : 04 86 74 80 00

Demande d'autorisation au titre des ICPE  
 Carrière du GRAND BOIS - 04600 MONTFORT

Plan d'ensemble : état initial + projet

Plan n° : 8b

Date : 03/03/2011

Echelle : 1/2 000

8\_Plan\_Ensemble.dgn

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Le contexte où se trouve la carrière est un ensemble boisé vallonné appelé le Grand Bois. La carrière se trouve dans une avancée Sud de ce massif forestier qui forme un éperon limité par des torrents.

**↳ Les eaux de surface**

La partie Sud de la Montagne de Lure présente un caractère aride avec des ravins qui restent généralement secs même en période d'orage, car les eaux s'infiltrent en quasi-totalité dans les diaclases, dolines et avens des calcaires karstifiés qui la composent.

Le massif du Grand bois est bordé par des talwegs, ne présentant généralement pas d'écoulement. Les eaux rejoignent la Durance en face de l'agglomération des Mées.

La qualité des eaux des torrents n'est pas suivie, d'autant que leur écoulements ne sont parfois qu'intermittents. En revanche l'eau de la Durance est régulièrement suivie par la DREAL PACA (Réseau National et Complémentaire de Bassin). Le suivi de la qualité de l'eau effectué pour la Durance aux Mées, montre une eau de qualité moyenne.

Il n'existe pas de prélèvement pour l'eau potable (captage A.E.P.) sur le site du projet, ni à son voisinage.

Les eaux de la Durance sont utilisées pour l'arrosage. La plaine de la Durance à Château-Arnoux /Les Mées est relativement large.

Il n'existe pas d'autres usages locaux, en dehors de la pêche.

**↳ Les eaux souterraines**

Les alluvions de la Durance contiennent une nappe qui est relativement importante dans le secteur de Peyruis/Les Mées étant donné la largeur de la plaine. L'eau de la nappe d'accompagnement de la Durance est de bonne qualité, en relation avec les eaux de surface. Les principales sources de dégradation de sa qualité sont l'agriculture (traitements arboricoles), et les activités industrielles.

La formation exploitée est composée de calcaires massifs dont l'épaisseur est d'environ 300 m.

Cette formation ne présente qu'une perméabilité de fracture. Les fractures peuvent être élargie par dissolution et conduire à la formation de karst.

Les calcaires de la Montagne de Lure sont, de ce fait, karstifiés. Un traçage réalisé le 31 mars 2005 par EKS Hydrogéologie dans la perte de la Chapelle Saint-Donat a prouvé que le karst de la Montagne de Lure appartenait au bassin d'alimentation de la fontaine de Vaucluse. Cet aquifère est classé « aquifère patrimonial ».

L'eau qui circule au sein des calcaires est de bonne qualité.

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Il n'existe pas de prélèvement pour l'eau potable (captage AEP) sur le site du projet et ses abords immédiats.

**↳Occupation du sol**

Le voisinage du site est occupé par une forêt claire composée essentiellement de chênes pubescents.

Dans le voisinage de la carrière, l'occupation humaine est faible, du fait de la présence de vastes zones boisées inexploitées et de la pauvreté des sols. Dans certains secteurs existe un pacage extensif d'ovins.

L'essentiel des utilisations humaines localement sont représentées par les voies de circulation et d'accès aux carrières en particulier la RD 101. C'est cependant une route à trafic assez faible.

A noter la présence au voisinage de la carrière de deux autres carrières de même type, l'une, située à 250 m au Nord, étant implantée sur le territoire de la commune de Montfort, l'autre, située à 875 m au Nord, sur le territoire de la commune de Mallefougasse-Augès.

A 2,5 km au Sud-Est de la carrière commence la plaine de la Durance, qui est – elle- très anthropisée :

- Zones agricoles, avec en particulier de nombreux vergers, production de céréales, tournesol, fruits à coques, prairies et oliviers vers le Sud
- Nombreuses infrastructures de transports dont l'A 51
- Zones habitées
- Zones artisanales et industrielles.

L'habitat est concentré dans la vallée de la Durance (Peyruis, Les Mées, Château-Arnoux, St Auban, et dans des villages à l'Est de l'axe Durancien : Montfort, perché sur un promontoire, Châteauneuf-Val st Donnat...

Les habitations les plus proches de la carrière sont des habitations isolées situées à plus de 1,2 km, le village le plus proche étant le centre de Montfort, situé à 1,8 km à l'Est.

La carrière est bordée au Sud-Ouest par la RD 101. A environ 250 m à l'Est passe la RD 801, route d'accès à Châteauneuf Val St Donat. Ce sont des voies de dessertes locales.

Il existe un aérodrome à Château-Arnoux à 4 km du site de carrière. Si le territoire de la commune de Montfort est concerné par une servitude aéronautique (T5) cette servitude ne concerne pas la carrière (servitude à plus de 2 km du site).

Le réseau potable de la commune ne s'étend pas jusqu'au site de carrière. Les périmètres de protection des sources alimentant Montfort sont situées à plus de 4 km à l'Est du site, dans un autre bassin versant.

### ↳ **Facteurs climatiques**

Le secteur est situé dans une zone de transition entre le climat méditerranéen et le climat alpin. L'ensoleillement est important, l'air est sec.

### ↳ **Qualité de l'air**

Dans les Alpes de Haute Provence la qualité de l'air a été surveillée par le réseau Qualitair puis désormais par AtmoPACA. Toutes les mesures réalisées montrent que les niveaux en polluants atmosphériques enregistrés (mesures çà Château-Arnoux et Les Mées).

Le secteur de la carrière, plus à l'écart des centres de transports et de centre industrialisé doit présenter une qualité de l'air au moins équivalente à celle constatée dans la plaine.

Les sources préexistantes de dégradation de la qualité de l'air sont dues à :

- la circulation routière sur la RD 101 principalement.
- aux activités agricoles
- à l'activité de la carrière objet du présent rapport, qui existe depuis plusieurs années (plus de 20 ans) et des carrières voisines.

L'ensemble de ces sources de dégradation de la qualité de l'air est malgré tout très faible.

Les nuisances contenues dans l'air (poussières odeurs etc...) sont dispersées dans le sens de circulation des vents, soit dans trois directions privilégiées :

- vers le Sud essentiellement
- vers le Nord-Est
- Vers le Sud-Ouest

### ↳ **Environnement biologique : , habitats, flore faune**

Du point de vue des inventaires zones réglementation, il est à noter que

- La ZNIEFF la plus proche, (Forêt Domaniale et environs du Prieuré de Ganagobie) est située à 250 m. Les autres ZNIEFF sont éloignée d'au moins 1,5 km.
- Le site de carrière est éloigné de tout site Natura 2000, les sites les plus proches (Lure, La Durance) se trouvent à 2,8 km.

Tout le département des Alpes de Haute-Provence est concerné par la loi « Montagne ». Cette loi permet de protéger des éléments caractéristiques du paysage tels que grottes, tourbières et de manière générale, institue des mesures visant à limiter la détérioration du milieu montagnard et à protéger les activités agricoles, pastorales et forestières.

Le secteur du projet ne présente pas d'éléments montagnards spécifiques (pas de grottes, pas de falaises,...), n'est pas une zone de tourbière, n'est pas une zone agricole ni une zone boisée utilisée dans le cadre de l'exploitation forestière.



**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Dans l'emprise de l'exploitation actuelle, il ne subsiste aucune végétation du fait de l'exploitation et des activités connexes préexistantes.

L'absence de couvert et de nourriture rendent le secteur très inhospitalier pour la faune qui n'est présente que de passage ou en survol.

Tout le secteur du Grand bois présente une forêt de chêne avec quelques pins sylvestre et un sous-bois arbustif.

Ce milieu forestier est très étendu (plusieurs dizaines de km<sup>2</sup>) puisqu'il se poursuit vers le Nord jusqu'au-delà de la montagne de Lure où apparaissent des forêts de conifères.

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire, ni espèce protégée n'a été rencontrée sur le site.

Aucun mammifère n'a été rencontré sur le site ou son voisinage. Néanmoins, il peut être fréquenté par diverses espèces de passage comme le sanglier, le chevreuil, le renard, le lièvre, la fouine, le blaireau, la belette...et les chiroptères.

Aucune espèce animale protégée n'a été directement constatée sur le site, mais le voisinage peut accueillir diverses espèces protégées, notamment d'oiseaux ou de reptiles.

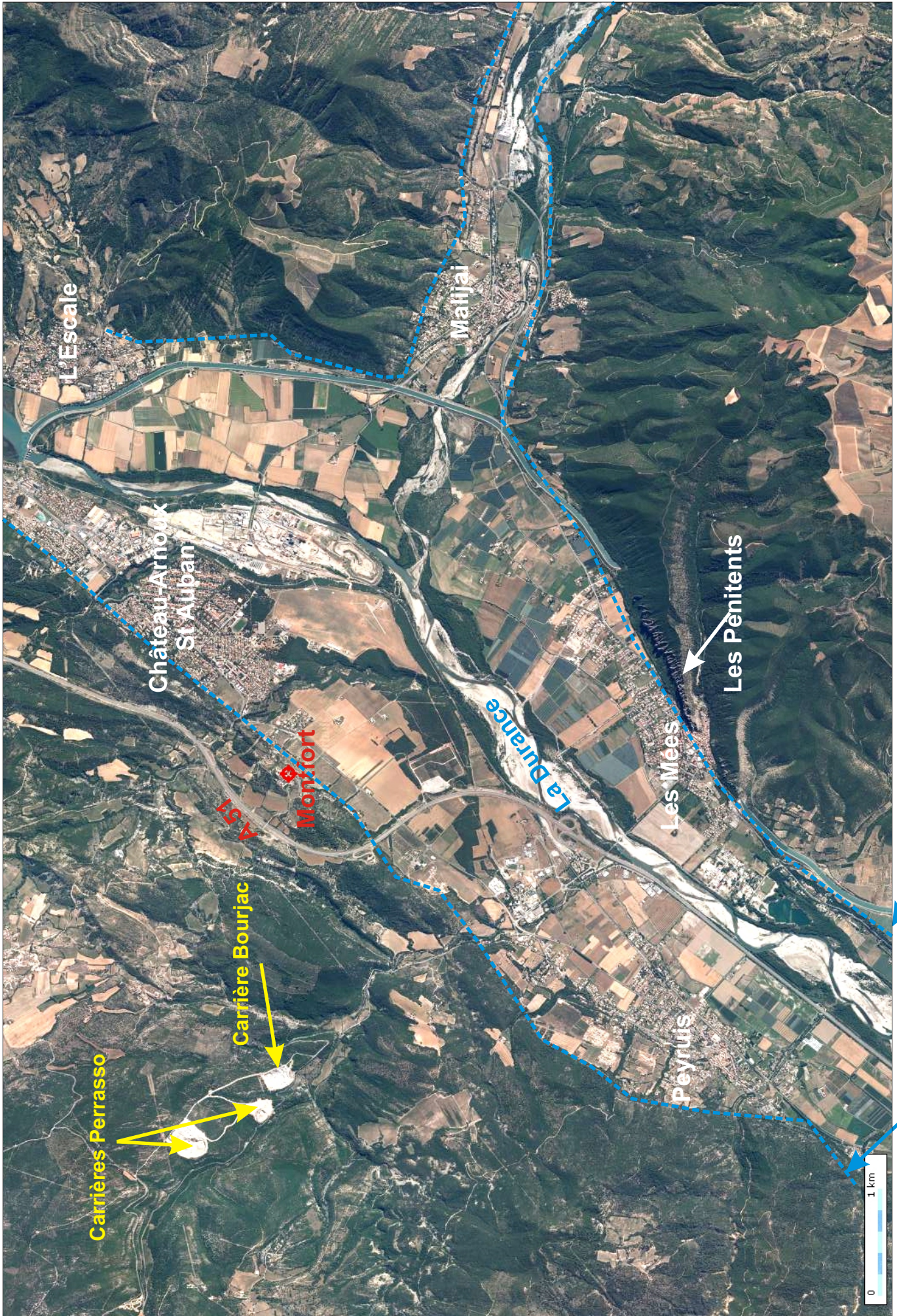
#### ↳ Sites et paysage

Pour ce qui concerne le secteur Les Mées/Montfort, le paysage est composé par les éléments majeurs décrits ci-après.

- **Le lit de La Durance** est une gravière d'une centaine de mètres de large qui apparaît dans le paysage comme un ruban clair ourlé par des ripisylves vert foncé.
- **La plaine de La Durance** est une plaine encore essentiellement agricole dont la largeur est de l'ordre de 2km au niveau de Montfort. Les différentes cultures dessinent une mosaïque dont les limites sont fréquemment soulignées par des haies, des talus herbeux et des canaux d'irrigation.
- **Les différentes voies de circulation** (autoroute, route nationale, voie SNCF, canal EDF) marquent fortement le paysage et accentuent l'aspect linéaire de la vallée.
- De part et d'autre de la plaine de La Durance s'étendent de **vastes plateaux couverts** de forêts clairsemées, avec un contraste entre la rive droite, vallonnée, et la rive gauche souvent bordée de falaises.
- **Le bâti** s'organise en petites villes et villages installés en bordure de la plaine hors des zones inondables par les crues de La Durance. A partir de ces pôles l'urbanisation récente (habitat et surtout bâtiments industriels et artisanaux) s'étend vers la plaine et tend à gangréner le domaine agricole.
- **-Montfort et son piémont d'olivettes**

La silhouette du village de Montfort couronnant un promontoire, l'ambiance des ruelles, ses couleurs, la vie qui s'en dégage et les oliviers qui couronnent son socle, font de Montfort un site repère particulièrement attrayant malgré les extensions urbaines qui ont étioilé le noyau ancien.





Vue aérienne

Limites de la plaine



**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Le secteur est parcouru par des sentiers banals (ni de petite randonnée PR ni de grande randonnée GR).

Les paysages locaux sont tout à fait emblématiques de la Provence.

De nombreux monuments classés existent dans les environs, le plus proche étant la Chapelle St Donat à Montfort (600 m).

### **Périmètre du projet**

La commune de Montfort a dédié, à l'exploitation de carrières, un secteur de son territoire, en rive droite de la vallée de La Durance, sur le plateau qui fait la transition entre la vallée de La Durance et la montagne de Lure.

Au niveau du site du Grand Bois, les calcaires sont est entaillés par 3 carrières qui s'alignent au-dessus de la RD 101.

Le projet de la SA Bourjac est le plus au Sud des trois carrières, donc le plus proche de la vallée de La Durance.

La carrière Bourjac existe déjà et la poursuite de son exploitation se fera essentiellement par un approfondissement de la cavité existante. Dans ces conditions l'état initial du paysage préfigure bien l'impact paysager qui sera celui de la poursuite de l'exploitation. En fait la situation actuelle sera peu ou pas aggravée même en faisant abstraction des réhabilitations coordonnées à l'avancement.

### **Bassin visuel**

#### **➤ Perception lointaine**

Depuis la plaine de La Durance et depuis les principaux axes de circulation, le site n'est pas visible. La carrière n'apparaît pas dans la perspective du village de Montfort vu depuis la plaine.

Depuis le bord du plateau de Valensole, donc depuis le coteau opposé de la vallée de La Durance, la carrière apparaît en été comme une tache blanche dans un contexte uniformément vert. L'éloignement (environ 5 km) est suffisant pour que les formes de la carrière et donc son aspect artificiel ne soit pas identifiable. En période hivernale la carrière est encore moins visible à cause du feuillage brun des chênes qui reste sur les arbres jusqu'au printemps.

Depuis les collines situées à l'Est de Mallefougasse-Augès, la vision est dominante sur l'ensemble des 3 carrières qui se situent à environ 2 km. La forme des carrières est identifiable mais les installations et les activités ne sont pas discernables. De ce point de vue, la carrière Bourjac est la plus éloignée et sa position en arrière d'un bombement de terrain la rend relativement discrète.

#### **➤ Perception depuis les espaces habités**

Le village de Montfort est installé en bordure du plateau et de ce fait, il tourne le dos au site de carrière qui n'est par conséquent pas visible. L'autoroute A51 passe en arrière de la colline qui porte le village de Montfort, entre le village de

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Montfort et le site de carrière ce qui contribue à isoler le domaine urbanisé du secteur d'activité « carrières ».

Depuis la ville des Mées qui est installée au pied du coteau de la rive gauche de la plaine de La Durance, le site de carrière n'est visible que depuis les plus hautes constructions de la partie ancienne de l'agglomération. L'éloignement est tel que la reconnaissance du site dans le paysage n'est possible qu'avec un éclairage très favorable.

Depuis le hameau de la Sigalette, le site de la carrière est en vision directe à une distance d'environ 1500 m. L'altitude du hameau est du même ordre que celle de la carrière laquelle apparaît comme une tache blanchâtre très allongée qui peut facilement être confondue dans le paysage, avec un lambeau de falaise naturelle.

➤ **Perception proche**

La carrière Bourjac présente la caractéristique d'avoir très peu d'activités de surface (bâtiments, pistes, stockage, etc...) qui se situent en dehors de la fosse ce qui fait que ces infrastructures qui pourraient être pénalisantes dans un contexte paysager de forêts sont en fait très peu visibles car elles n'émergent pas de l'excavation.

Depuis la RD101 qui longe la partie basse du site de la SA BOURJAC, la carrière est pratiquement invisible. Seul émerge un petit bâtiment tôle. Toutes les activités et la fosse elle-même sont masquées par un talus haut d'une dizaine de mètres qui a été végétalisé.

➤ **Fermeture de la visibilité**

Le tableau suivant expose les secteurs sans aucune visibilité sur les sites et la composition des écrans visuels

<b>Zones concernées</b>	<b>Type d'écran visuel</b>
Château Arnoux St Auban et toute la plaine de la Durance	Zones situées en contrebas du site. De plus la colline de La Louvière fait écran.
Village de Montfort	Colline de La Louvière entre le village et la carrière
Secteur Nord-Nord-Est : RD 951, RD 801, lieux-dits Jas des Bides, Jas de Martel, Les Chabannes....	Aucune vue directe sur le site du fait du vallonnement du pied de la montagne de Lure, et du développement de la végétation (forêt de chênes)
Secteur Ouest : village de Mallefougasse-Augès, lieux dits les Marquants, la Grande, La Grande pièce...	
Secteur Sud-Ouest , lieux dits le Bas-Col, les Martrons...	Le massif des Tourteaux masque totalement le site et ses environs
Secteur sud : village de Peyruis	Zones situées en contrebas du site. De plus les collines de Piouzin et de Peiroard forment un écran visuel



Vue vers le Sud



Vue vers le Nord

Vues d'ensemble de la carrière



## **Enjeux**

La carrière existante respecte globalement principaux enjeux identifiés (Atlas des paysages) pour préserver les paysages de la moyenne Durance.

### **➤ Activités du secteur - Economie - Environnement humain- Biens matériels**

L'économie du secteur est dominée par l'agriculture, les activités artisanales et tertiaires et le tourisme sauf pour Château-Arnoux St Auban, où le secteur industriel est bien représenté.

La commune de Montfort possède trois labels Appellation d'origine contrôlée (AOC) : le fromage de Banon, l'huile d'olive de Provence, l'huile d'olive de Haute-Provence et neuf labels Indication géographique protégée (IGP) (petit épeautre, Miel de Provence, Agneau de Sisteron, Alpes-de-Haute-Provence (VDP) blanc, rouge et rosé et VDP de Méditerranée blanc, rouge et rosé).

Les activités artisanales commerciales et industrielles sont essentiellement concentrées dans la vallée.

A noter que le site de St Auban abrite l'essentiel des activités industrielles, tournée vers l'industrie chimique. L'activité est actuellement en déclin et tente de se réorienter vers de nouvelles activités.

La commune de Montfort ne présente que quelques commerces.

Elle possède une école primaire et élémentaire.

A noter qu'elle accueille deux carrières sur son territoire :

- La carrière objet du présent dossier
- Une carrière située à 250 m au Nord, exploitée par la société Perasso-Dac.

Le tourisme –uniquement estival- participe aux activités de la commune et des communes environnantes.

L'impact sur Montfort proprement dit est cependant modeste, la commune ne possédant que 8 résidences secondaires. La capacité d'accueil à Montfort est donc limitée.

### **Affectation des abords de l'installation**

#### **➤ Dans le périmètre des 300 m autour de l'installation :**

**Dans la zone de 300 m** autour de l'emprise de l'installation, aucune habitation n'est présente. Seuls sont présentes la RD 101 et une piste de desserte des carrières.

#### **➤ Dans le périmètre de 35 m autour de l'installation :**

**Dans la zone de 35 m** autour de l'emprise de l'installation, il en est de même : aucune habitation, seuls sont présentes la RD 101 et une piste de desserte des carrières

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

**↳ Patrimoine culturel et archéologique**

Il n'existe aucun monument classé ou inscrit à proximité du secteur concerné.

Le plus proche est la Chapelle Val St Donat, classée monument historique et site inscrit, à 600 m au Sud-Est. Le secteur de la carrière n'est pas concerné par des vestiges archéologiques.

**↳ Règlement d'urbanisme, servitudes et risques**

La commune de Montfort est dotée d'un POS. Le secteur concerné se trouve en zone N<sub>Ce</sub> du POS où les carrières et leur renouvellement sont autorisés.

L'aspect extérieur des installations doit être conçu pour s'intégrer le mieux possible dans l'environnement.

Il n'y a pas de servitudes. La commune se trouve en zone de sismicité 4.

**↳ Bruits et vibrations**

Les nuisances préexistantes résultent essentiellement, de la circulation sur les RD 101 et 801, et de l'activité de l'installation, qui existe depuis plus de 50 ans.

La circulation sur les RD 101 et 801 est relativement modeste, toutefois soulignons que le trafic sur la RD 101 dans le secteur considéré supporte l'ensemble des circulations dues aux trois carrières.

Des limitations ont été mises en place : le trafic respectif des carrières est le suivant :

- environ 26 rotations par jour pour la carrière Bourjac
- 60 rotations par jour pour les carrières Perrasso.

Ni le site ni son voisinage ne sont le siège à l'état initial, de vibrations. Les activités de carrière nécessitent le tir de mines. Ils sont réalisés pour que les vitesses particulières restent dans les normes permises par la réglementation.

**↳ Emissions lumineuses préexistantes**

Les seules sources préexistantes d'émissions lumineuses résultent des circulations locales sur la RD 101 et la RD 801.

**↳ Déchets**

Les déchets ménagers et assimilés locaux sont collectés et acheminés vers un centre de traitement autorisé.

Pour les déchets spéciaux, des filières de collecte et de traitement sont organisées.

**↳ Transports et approvisionnements**

Les transports et approvisionnements sont réalisés à partir de la RN 96, puis la RD 101, enfin par la piste interne au site.

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

L'estimation de la circulation de véhicules due à l'activité carrière, au cours de la dernière décennie, est la suivante :

➤ **Pour la carrière BOURJAC**

- poids lourds transportant les produits extraits de carrière : **20 rotations/jour** ;
- circulation de poids lourds, liée au fonctionnement de la carrière (approvisionnement en eau, en carburant, en matériel divers) : **1 rotation/jour**
- circulation de véhicules légers : **4 rotations/jour**

Soit au total **25 rotations/jour** ou encore du point de vue des riverains **50 passages/jour**.

➤ **Pour les carrières PERASSO**

Le trafic total (poids lourds et véhicules légers) est estimé à **60 rotations/jour** soit **120 passages/jour**.

➤ **Risques vis-à-vis de la sécurité publique**

En dehors des activités présentes sur le site Bourjac du Grand Bois (activité de carrière, traitement et valorisation des produits extraits), il existe deux carrières situées à proximité. Sur les sites de ces carrières existent également des activités de traitement et de valorisation des produits extraits. Les interactions sont faibles, sauf en ce qui concerne la circulation (circulation des camions de toutes les carrières sur la RD 101 : coactivité de circulation), et les risques de feux de forêt, qui, du fait de la proximité avec les zones boisées, peuvent se propager de l'une vers la ou les autres.

Dans un rayon de 300 m autour du site, il n'y a aucune urbanisation.

En ce qui concerne les distances d'isolement vis-à-vis de la population installée avoisinante, il est à noter que les habitations les plus proches sont distantes de plus d'1 km de la carrière.

Le risque le plus important est celui qui est occasionné par les circulations sur la RD 101, qui jouxte le site d'exploitation et où circulent également les camions des autres carrières, ainsi que les usagers locaux.

Les circulations de camions gênent particulièrement trois habitations présentes en bordure de la RD 101 à proximité du carrefour avec la RD 96.

➤ **Interactions entre tous les éléments**

La carrière du Grand Bois est implantée dans un site où les conditions naturelles sont relativement sévères avec :

- un substratum calcaire subaffleurant karstifié qui « absorbe » rapidement toutes les eaux de surface ;
- un sol peu épais pauvre en matières humiques ;
- un climat semi aride.

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Il s'en suit que le secteur :

- - n'est pas habité ;
- - n'est le siège d'aucune activité agricole si ce n'est un pâturage extensif ;
- - présente une flore et une faune spécialisée des milieux secs.

### **Récapitulatif des enjeux identifiés**

	<b>Existence et importance des enjeux</b>
<b>Morphologie, relief</b>	Faible
<b>Eaux de surface</b>	Moyen
<b>Géologie</b>	Nul
<b>Eaux souterraines</b>	Moyen
<b>Occupation du sol</b>	Faible à nul
<b>Climat</b>	Nul
<b>Qualité de l'air</b>	Faible
<b>Faune/flore</b>	Faible
<b>Loi montagne</b>	Nul
<b>Paysage</b>	Faible
<b>Activités-économie-Environnement humain</b>	Fort
<b>Patrimoine</b>	Nul
<b>Urbanisme-servitudes-risques naturels</b>	Nul
<b>Bruits-Vibrations</b>	Moyen
<b>Déchets</b>	Nul
<b>Transport, circulation routière</b>	Moyen
<b>Sécurité publique</b>	Faible à moyen

**3. Analyse des effets négatifs et positifs**  
**directs et indirects, temporaires et permanents à court, moyen et long terme**

---

**3.1- Impact sur le milieu physique**

**↳Morphologie du site**

Le projet modifiera la morphologie de l'emprise concernée du fait de l'enlèvement des matériaux de carrière. L'état final sera une fosse telle que décrite dans le projet d'exploitation.

**↳Impacts sur les eaux**

L'eau utilisée est pompée dans le canal des Mées puis transportée par une citerne jusqu'à une cuve enterrée située en amont du site. Depuis ce point de stockage, l'eau est distribuée gravitairement à la carrière.

Le prélèvement d'eau dans le canal des Mées est facturé par l'ASA du canal des Mées. Il n'affecte que le volume d'eau transitant dans le canal des Mées, mais celui-ci a la capacité de fournir l'eau sans préjudice pour les autres utilisateurs du canal.

Il peut être admis que l'intégralité des eaux utilisées pour le rabattement des poussières au niveau des piste et de l'installation, s'évaporent sans ruissellement ni infiltration.

Toutes les infiltrations qui se font au niveau de la carrière contribuent à l'alimentation du réseau karstique souterrain qui a une extension considérable. L'impact de la carrière est plutôt positif dans la mesure où elle favorise l'infiltration rapide des eaux météoriques et limite les pertes par évaporation et évapotranspiration.

**↳Impact sur la qualité des eaux**

Les risques de pollution peuvent résulter essentiellement de fuites accidentelles à partir des engins (fuite au niveau des réservoirs, rupture de flexible, déversement lors des approvisionnements).

L'impact sur les eaux superficielle serait négligeable, les produits ayant tendance à s'infiltrer.

Il est difficile de calculer l'impact sur les eaux souterraines, le secteur étant de type karstique, mais au vu des dimensions du bassin versant, l'impact devrait être négligeable. Toutefois toutes les précautions doivent être prises pour éviter tout accident.

Les eaux usées de type domestique (bureaux, locaux pour le personnel) sont traitées en assainissement non collectif.

En conclusion, l'impact de l'installation sur la qualité des eaux souterraines sera nul si les équipements prévus sont opérationnels et les procédures respectées. En cas de défaillance la circulation rapide des eaux dans le réseau karstique favorisera une progression rapide des pollutions sans véritable filtration.



### **➤Impact sur la qualité de l'air**

Il s'agit surtout de l'envol de poussières. Du fait de la situation du site, de son éloignement des zones habitées, et des mesures de réduction des poussières (arrosage), cet impact est très limité.

### **3.2- Impact sur les milieux naturels**

#### **➤Modification du milieu et des habitats**

Dans l'emprise initiale de la carrière, toute la découverte du gradin 580 n'a pas encore été réalisée. Quand cette opération qui touche une bande d'environ 9360 m<sup>2</sup> au Nord de la fosse existante, sera terminée, le milieu naturel existant y sera détruit.

Pour minimiser l'impact sur les habitats, le projet prévoit de limiter au strict nécessaire l'extension de l'emprise du projet. La précédente autorisation portait sur une surface totale de 50 000 m<sup>2</sup> pour produire un tonnage de 900 000 t. La présente demande porte sur une surface de 63 320 m<sup>2</sup> (incluant les 50 000 m<sup>2</sup> de l'autorisation précédente) pour l'exploitation de 1 800 000 t. Dans l'état actuel du site une extension de seulement 13 320 m<sup>2</sup> permettra la production de 1 800 000 t supplémentaires. Cela sera possible grâce à une optimisation de la géométrie de la carrière et à un approfondissement de celle-ci (l'épaisseur de la formation calcaire le permet). Le gisement sera mieux valorisé au regard de la surface défrichée.

L'extension de la carrière actuelle vers le Nord, ne conduit ni à une fragmentation des milieux ni à une fragmentation des habitats.

Par rapport à la zone boisée incluse dans le triangle délimité par les RD 101, 801 et 951, dont la surface est d'environ 1,8 km<sup>2</sup>, l'extension ne représente que 0,8%, ce qui est suffisamment faible pour ne pas être significatif. Cette diminution de surface boisée n'est pas de nature à affecter notablement les habitats ni les équilibres biologiques locaux : pas d'isolement de population, pas de diminution de variabilité génétique et à fortiori pas de disparition de population.

En dehors de la réduction de la surface boisée, il n'y a pas d'autre effet qui pourrait conduire à une modification sensible des milieux et des habitats (pas de modification du régime des eaux de surface et souterraines, pas d'émissions dans l'air de produits chimiques....)

#### **➤Impact sur la flore**

Réduction de la surface naturelle sur toute la zone de découverte de la carrière restant à faire.

Aucune zone sensible n'est touchée ni aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire. La superficie touchée (de l'ordre d'1 ha) est très faible par rapport aux surfaces environnantes de plusieurs milliers d'hectares du même milieu.

Après exploitation, et de façon progressive et coordonnée, la réhabilitation prévue permettra une remise en végétation des différents gradins. Les parements subverticaux ne pourront pas être végétalisés mais un talus d'éboulis sera aménagé en pied de parement pour faciliter la colonisation des surfaces par la végétation naturelle.

La réhabilitation sera conduite de façon à restituer un milieu naturel proche de l'original, sans trop de rigidité pour faciliter son intégration.

Pour une bonne reprise des végétaux, de la terre végétale sera disposée en complément des terres de découverte du gisement, celles-ci étant peu épaisses.

Le seul impact indirect résulte d'un éventuel empoussièrement de la végétation riveraine pendant les périodes de fonctionnement de l'installation. Des mesures de réduction ont déjà été mises en œuvre et seront à conserver (voir réduction des impacts).

#### **➤ Impact sur la faune**

La suppression de la végétation sur la nouvelle zone de découverte aura un impact direct sur l'ensemble de la faune présente qui sera détruite ou chassée. La carrière existant depuis des décennies, la faune locale s'est déjà adaptée au voisinage de la carrière et elle ne sera repoussée que d'une quarantaine de mètres supplémentaires.

En ce qui concerne les chauves-souris, à terme, la création de falaises et de cavités créera un milieu nouveau, favorable à leur installation.

Les activités prévues sur le site constituent un impact négatif nouveau relativement faible.

### **3.3- Impact sur le milieu humain**

#### **➤ Impact socio-économique**

L'impact économique de ce projet est positif à plusieurs titres :

- il participe à la fourniture locale de granulats dans un département assez fortement consommateur.
- il évite des coûts supplémentaires si les produits utilisés localement proviennent de sites plus éloignés, ces coûts supplémentaires seraient supportés à la fois par les particuliers et par les collectivités fortes consommatrices, les coûts étant au final répercutés sur l'ensemble des contribuables,
- il permet le maintien d'une activité traditionnelle pour la commune de Montfort qui participe à la conservation des emplois,
- il constitue une source intéressante des revenus pour une commune rurale,
- il permet de réduire les nuisances dues au transport, du fait de l'utilisation locale des matériaux.

### **➤ Impact sur l'occupation du sol et sur l'agriculture**

Il n'y a pas de changement dans l'occupation du sol : la zone concernée est éloignée du centre du village, n'est pas constructible et n'est pas utilisée en agriculture.

Les parcelles voisines ne sont pas non plus constructibles, il n'y a pas d'impact direct ou indirect sur la valeur des terres.

### **➤ Impact sur l'utilisation des ressources en eau**

L'eau est achetée à L'ASA du canal des Mées, qui a la capacité de la fournir sans pénaliser les autres usagers du canal.

### **➤ Risques de pollutions accidentelles des eaux**

Pas de captage destiné à la production d'eau potable au voisinage du site ou directement alimenté par les eaux s'infiltrant au niveau du site : pas d'impact des activités prévues.

Toute l'irrigation des parcelles agricoles du secteur se fait à partir d'un réseau d'aspersion alimenté par La Durance et ses retenues. L'installation n'aura aucun impact sur la qualité de ces eaux.

Les quantités d'eau prélevées pour le fonctionnement de l'installation ne seront plus disponibles pour un autre usage.

Le stockage et l'utilisation d'hydrocarbures peuvent conduire à des risques de pollution accidentelle. Toutes les précautions seront prises pour éviter les déversements accidentels.

### **➤ Le bruit**

L'utilisation des engins et des camions, les tirs de mines, conduisent à des émissions de bruit. Il s'agit d'effets directs.

Concernant les effets potentiellement cumulés avec les carrières voisines : il est nul du fait qu'aucun bruit des ces dernières n'est perçu sur le site. L'éloignement et le fait que ces sites sont également encaissés permettent en effet d'éviter la propagation du bruit jusqu'au site objet du présent rapport, ou d'entraîner le bruit de cette carrière vers les autres.

L'habitation la plus proche est située à plus de 1 km. Des vallons et mouvements de terrains augmentent encore l'atténuation du bruit. De ce fait la carrière n'est pas audible depuis les zones à émergence réglementée : l'émergence étant nulle, il n'y a pas d'impact du bruit pour les populations.

## ➤ **Impact « commodités de voisinage »**

### ➤ **Vibrations**

Les vibrations dues aux tirs ne dépasseront pas les seuils réglementaires. Du fait de l'éloignement avec les carrières voisines, et si celles-ci observent la réglementation en vigueur, il n'y a d'effet cumulatif que sur la quantité des tirs.

Des mesures de vibrations seront réalisées lors de la reprise d'activité pour confirmer l'absence de dépassement des seuils.

En ce qui concerne les engins utilisés, les niveaux de vibrations émis sont trop faibles pour avoir un impact sur l'environnement

### ➤ **Odeurs**

Aucune émission d'odeurs du site ni de ses voisins : aucun impact direct, indirect, permanent ou temporaire, ni cumulatif avec les sites voisins.

### ➤ **Emissions lumineuses**

Il n'est pas prévu d'activités nocturnes. Les émissions lumineuses (phares des camions de livraisons) ne sont émises qu'en période hivernale, lorsqu'en fin de journée la luminosité baisse. Du fait de l'absence de population au voisinage il n'y aura pas d'émissions lumineuses gênantes pour les zones habitées, sauf pour les habitations situées en bordure de la RD 101 à proximité du carrefour avec le RN 96.

### ➤ **Impact de la circulation des véhicules**

Les circulations de véhicules sur la voie publique, occasionnés par l'ensemble des activités sont de deux types : véhicules légers du personnel : 4 rotations/jours, circulation de poids-lourds d'approvisionnement et de livraisons des produits fabriqués : **22 rotations/jour** (20 rotations par jour, pour la carrière, 1 rotation pour les approvisionnements, eau, fuel, pièces..., 1 rotation pour les produits du BTP). Cette circulation s'ajoute à celle générée par les carrières PERASSO situées en amont, qui est de l'ordre de 60 rotations par jour.

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation, il n'y a aucun changement sur les activités de carrière, mais il y aura une légère augmentation de trafic due aux activités de traitement et valorisation des déchets inertes. Cette augmentation est évaluée à 1 rotation par jour. Le total du trafic Bourjac sera donc de 26 rotations par jour (y compris les véhicules légers) soit 52 passages par jour.

Le trafic sur la RD 101 est actuellement, pour l'ensemble de l'activité carrière (BOURJAC + PERASSO), en moyenne cumulée de 162 passages par jour, il devrait passer, par le fait de la présente demande d'autorisation, à 164 passages par jour. L'augmentation prévisible de trafic sur la RD 101 sera de 1,2%.

En cas de circonstances exceptionnelles, il est demandé que la production de la carrière du Grand Bois puisse passer temporairement au rythme de 200 000 t/an. Dans ce cas le trafic poids lourds pour le transport des produits de carrière passerait de 20 à, environ, 50 rotations par jour.

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Pour ce qui concerne la carrière du Grand Bois (Bourjac), l'impact sur la circulation routière est sans doute la nuisance majeure pour la population. Le passage de 6 camions de la SA Bourjac, par heure pendant les heures d'ouverture, sur une route départementale, peut paraître dans l'absolu un trafic assez faible mais il se cumule avec le trafic d'une autre exploitation et il passe au voisinage immédiat de quelques habitations proches du carrefour entre la RD 101 et la RN 86. Les habitants de ces constructions ressentent une gêne importante due au trafic poids lourds et ils demandent depuis plusieurs années une déviation de la RD101.

➤ **Impact des déchets et résidus**

Selon la nature et l'origine des produits, il faut distinguer plusieurs catégories :

- Les déchets générés par le fonctionnement des installations (pièces d'usure des engins, huiles usagées, emballages...) seront pris en charge et évacués par des filières spécialisées pour leur traitement et/ou leur valorisation. Ils ne seront à l'origine d'aucune pollution et ne représenteront que des volumes très limités (quelques m<sup>3</sup>/an) sans conséquence sur les filières d'élimination. Aucun impact.
- Les déchets assimilables aux ordures ménagères seront éliminés par le service public de collecte des ordures ménagères. Leur quantité se limitera à quelques centaines de kilogrammes par an. Aucun impact.
- Les terres non polluées dont le volume est estimé à 8 000 m<sup>3</sup> seront décapées en début d'exploitation et stockées en périphérie de la fosse sous forme d'un merlon en attente d'un avancement suffisant de l'exploitation de la carrière avant d'être repris et régalez à la surface des gradins, lors du réaménagement. Ces terres sont inertes, ne produisent pas de lixiviats et ne modifient ni le chimisme ni la circulation des eaux de surface et souterraines ;

Le stock qui sera constitué sous forme d'un merlon périphérique, pendant la durée de l'exploitation de la carrière, ne dégradera pas la stabilité du site, contribuera à isoler visuellement les activités d'exploitation, atténuera les émissions de bruit et de poussière.

La bonne gestion des terres de décapage permettra de diminuer l'impact de la carrière dans plusieurs domaines (paysage, bruit, poussières) pendant la période d'exploitation et permettra d'améliorer la qualité de la remise en état du site. L'existence de ces terres et leur utilisation permettra de diminuer l'impact global de la carrière. En ce sens elles ont un impact positif.

A noter que les produits recyclés du BTP ne sont pas des déchets puisqu'ils seront valorisés. Aucun stockage définitif de ces déchets n'est prévu sur le site. Cela permet d'éviter la « stérilisation » du gisement, ce qui répond aux préconisations du Schéma Directeur des Carrières des Alpes de Haute-Provence pour ce gisement qui est essentiel pour le département.

➤ **Impact sur les paysages**

Malgré une poursuite de l'exploitation la visibilité du site restera sensiblement la même qu'actuellement (état initial), l'extension étant modeste et le décaissement se faisant en creux.

Par la suite les extractions progresseront en s'enfonçant dans la formation calcaire. Cet approfondissement de la carrière n'a pas pour effet de rendre celle-ci plus visible, au contraire les engins au travail et les travaux d'extraction seront moins visibles, la carrière se trouvant en « dent creuse » sur un mamelon de relief.

L'impact paysager de la carrière du Grand Bois et des installations de traitement connexes est :

- nul depuis la vallée de La Durance et ses infrastructures puisqu'il n'existe pas de visibilité directe ni d'inscription dans une perspective ;
- faible depuis le vieux village des Mées en raison de l'éloignement qui est de plusieurs kilomètres. La tache blanchâtre qui se dessine dans un contexte forestier disparaîtra complètement après réhabilitation et revégétalisation de la périphérie de la fosse.
- faible depuis les hauteurs de Mallefougasse-Augés pour des raisons d'éloignement et de l'écran partiel constitué par le bombement du relief au Nord de la carrière
- nul pour les zones habitées et pour le village de Montfort puisqu'il n'existe pas de vision directe sauf pour le hameau de La Cigarette ;
- très faible depuis la RD101 puisque seul un petit bâtiment technique est visible ;
- nul depuis les éléments patrimoniaux (les Pénitents, Chapelle Saint Donnat) puisque l'installation n'est pas visible et ne s'inscrit dans aucune perspective.

En vision proche, les falaises créées par l'exploitation dont les couleurs forment un dégradé du blanc ocre au sommet à un gris blanc à la base créent une rupture dans le contexte forestier. Après réhabilitation cet effet sera atténué par la végétalisation des risbermes mais il perdurera. Cependant, à moyen terme, avec l'érosion des falaises et la colonisation des surfaces par la végétation, l'aspect artificiel du site tendra à s'estomper.

Du fait que le carreau de l'exploitation est utilisé pour recevoir les installations connexes de la carrière, ces zones ne pourront être réhabilitées qu'en fin d'exploitation.

Concernant les effets cumulatifs avec les deux autres carrières locales, l'aspect visuel sera le même qu'actuellement.

➤ **Impact sur le patrimoine culturel**

Le projet n'aura aucun impact effet direct ou indirect du fait :

- de l'absence de sites et monuments classés au voisinage,



- qu'aucun site ou vestige archéologique n'a actuellement été recensé à l'emplacement ou au voisinage du projet.

➤ **Impact sur la consommation énergétique**

Le projet pour lequel la présente étude est réalisée n'est pas une infrastructure de transport, il n'aura donc qu'un faible impact sur les consommations énergétiques.

Cependant, l'impact sur la consommation énergétique sera positif dans la mesure où l'exploitation permettra la fourniture de granulats pour les usages locaux, le secteur étant déficitaire.

De même le traitement et la valorisation des déchets de chantier, même si cette activité augmente la consommation de carburant, elle en évite de plus importante du fait que ces activités répondent à des besoins locaux.

➤ **Impact sur la sécurité publique**

Le site n'est pas inondable.

Le risque le plus important vis-à-vis de la sécurité publique est celui résultant de la circulation routière. Du fait de l'existence des carrières situées en amont du site, il y a effet cumulatif avec les circulations générées par ces carrières.

On a vu que l'augmentation des activités sur le site objet de la présente demande (traitement et valorisation des déchets de chantiers) implique une augmentation d'environ 1,2 % du trafic poids-lourds.

Toute augmentation de trafic augmente parallèlement les risques d'accident.

Cependant c'est une augmentation qui reste très modeste et elle évite des trajets plus longs pour l'acheminement des produits et réduit d'autres risques, sur des axes souvent beaucoup plus chargés.

Du point de vue du site lui-même, sa situation permet une bonne identification de la zone d'exploitation et permet une bonne matérialisation de l'interdiction d'accès aux personnes extérieures à l'exploitation.

**3.4- Impact sur la santé : volet sanitaire**

Le seul polluant retenu est les poussières.

Même si le raisonnement reste limité du fait de l'absence d'une part de données sur les quantités émises par ce type d'activités, et d'autre part sur les données toxicologiques, au vu de la dimension relativement modeste du projet, de la géographie et de la météorologie locales, de l'absence de population résidente au voisinage et des mesures de réduction d'émission prises, elles ne seront pas source de danger pour les populations.

Dans l'état actuel des connaissances, on peut conclure qu'il n'y aura pas d'excès de risques pour la santé humaine.

### **3-5- Interactions et effets cumulés avec les autres installations existantes**

Deux autres carrières se trouvent à proximité de la carrière du Grand Bois objet de la présente étude

- une carrière gérée par la Société Perasso-Dac, située à 250 m au Nord, sur le territoire de la commune de Montfort
- une carrière également gérée par la Société Perasso, située à 850 m au Nord, sur le territoire de Mallefougasse-Augès.

Du fait de la proximité de ces installations, il convient d'analyser les effets cumulés, qui ont d'ailleurs déjà été évoqués précédemment.

#### **↘ Effets cumulés sur les sols et sous-sols**

Du point de vue des sols, les trois carrières doivent prévoir une réhabilitation, et les effets cumulés concernent donc une découverte plus importante, mais temporaire.

En revanche l'exploitation de la formation de calcaire, qui est la même pour les trois carrières, fera disparaître une partie de celle-ci. Néanmoins, cette formation est très largement représentée, tant en surface, qu'en épaisseur (son épaisseur or érosion est de l'ordre de 300 m).

L'effet cumulé des exploitations ne représente donc qu'un très faible volume du gisement existant.

#### **↘ Effets cumulés sur les eaux**

Les exploitations ne changent rien aux eaux superficielles du point de vue des quantités, mais ces eaux pendant toutes les périodes d'exploitation auront tendance à s'infiltrer plutôt que de ruisseler (bien que le ruissellement soit naturellement faible en pays karstique). Cet effet indirect et temporaire est toutefois limité à l'emprise de chacune des carrières, celles-ci n'étant pas contiguës : il n'y a pas d'effet cumulé.

Il en est de mêmes sur les eaux souterraines, car d'une part il n'y a pas de changement de fonctionnement des écoulements et d'autre part, les carrières sont séparées. En profondeur, il est probable que les réseaux karstiques qui se trouvent à l'aplomb des 3 carrières communiquent. Une bonne alimentation du réseau karstique donc des ressources souterraines, est un faible impact positif.

Les risques de pollution- bien que maîtrisés- du fait de la présence de trois carrières sont évidemment multipliés.

#### **↘ Effets cumulés sur les milieux naturels**

Les effets sur la végétation sont une diminution du couvert végétal (effet direct, et à l'éventuel empoussièremment sur les végétaux (effet indirect). De ce dernier point de vue, la distance entre les sites et les mesures de réduction des envols permettent de limiter les effets cumulés, néanmoins, l'existence même des trois sites élargit la zone d'influence.

Les effets sur la faune se traduisent par une réduction de leur habitat et un déplacement vers les secteurs environnants, qui sont favorables. Au regard de l'importance localement des superficies de milieux naturels au regard des superficies restant modestes des exploitations, l'effet cumulé reste modeste.

### **➤ Effets cumulés sur les commodités de voisinage de la population**

#### **➤ Bruit**

Chaque carrière émet du bruit sur son site (effet direct), et il peut y avoir effet cumulé. Toutefois, les carrières sont suffisamment distantes, et leur exploitation se fait « en dent creuse », ce qui limite la propagation du bruit. De plus il n'y a pas d'habitations dans un rayon d'1 km, et les habitations existantes sont séparées par des formes de relief limitant la propagation du bruit, ce qui évite les impacts du bruit pour la population.

En effet indirect, l'existence de ces trois carrières induit une circulation de camions sur le même itinéraire : c'est sans aucun doute l'effet cumulé le plus pénalisant pour les riverains : en effet il existe quelques habitations en bordure de la RD 101 à proximité du carrefour avec la RD 96 qui subissent les effets indésirables du trafic routier.

#### **➤ Poussières**

Les émissions de poussières peuvent se faire à divers niveaux : tirs et exploitation de la roche en place, circulation des camions sur le site, traitement par criblage-concassage.... Les émissions les plus importantes résultent en général surtout de la circulation des camions sur les pistes. La zone impactée est évidemment plus large du fait de l'existence des trois carrières. Au voisinage des carrières il n'y a cependant pas d'habitations. De plus des mesures de réductions des poussières sont prévues.

Les poussières émises par la circulation des camions sur la RD 101 constituent probablement un des effets cumulés le plus pénalisant avec le bruit, pour les habitations situées en bordure de la RD 101 à proximité du carrefour avec la RD 96.

Les camions doivent sortir de la carrière avec leurs roues propres.

Des poussières peuvent être soulevées par les roues des camions si la route est souillée. Dans le cas des habitations mentionnées précédemment, la chaussée de la RD101 est très dégradée à leur niveau (trous, plaques de boue séchée) ce qui favorise les envols de poussière.

Des poussières peuvent également être émises par les matériaux chargés sur les camions. Une réduction de ce type d'émissions peut être obtenue en réduisant la vitesse des camions ou en humidifiant la surface des chargements.

#### **➤ Vibrations et bruit des tirs**

Sur chacune des carrières les explosifs sont nécessaires à l'extraction. Il y a donc un effet de cumul quant au nombre de tirs. Les tirs dans les différentes

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

carrières ne se produisent pas en même temps ce qui évite un cumul de l'intensité des bruits et des vibrations. L'absence de population résidente au voisinage des carrières permet que ce cumul ne soit pas pénalisant pour la population.

➤ **Trafic routier**

Le cumul des circulations des trois carrières sur la RD 101 se conjugue avec la circulation des usagers de cette voie. Ce trafic -même s'il existe depuis de nombreuses années et que donc les usagers réguliers en ont connaissance et « habitude »- contribue à augmenter les risques d'accidents. De plus il charge la voie et induit une usure plus rapide des revêtements.

Ce trafic est compatible avec le dimensionnement des voies et il est indispensable pour les carrières et les utilisateurs locaux des granulats.

➤ **Effets cumulés sur les paysages**

En dehors de la perception lointaine offerte depuis le haut des Mées, d'où l'on voit les carrières en enfilade, sous forme de taches blanchâtres étirées dans le lointain, il n'existe pas de point de vue où l'on distingue les trois carrières : en général on n'en distingue que deux, qui cachent la troisième.

**Récapitulatif et qualification des impacts**

Nature de l'impact	Positif/Négatif	Qualification des effets	
		Effets simples	Effets cumulés
<b>Géomorphologie</b>	+ à long terme	Faible	Faible
<b>Géologie</b>	-	Faible	Faible
<b>Eaux de surface</b>	-	Faible	Faible
<b>Eaux souterraines</b>	-	Faible	Faible
<b>Qualité de l'air</b>	-	Faible	Moyen
<b>Milieus naturels</b>	-	Faible	Faible
<b>Socio-économique</b>	+	Fort	Fort
<b>Occupation du sol/Agriculture</b>	-	Faible	Faible
<b>Utilisation des ressources en eau</b>	-	Faible	Faible
<b>Bruit</b>	-	Moyen	Moyen
<b>Commodités de voisinage</b>	-	Faible	Moyen
<b>Circulation des véhicules</b>	-	Moyen	Moyen
<b>Déchets et terres de décapage</b>	+	Moyen	Moyen

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

<b>Paysages</b>	-	Faible	Faible
<b>Patrimoine culturel</b>		Nul	Nul
<b>Consommation énergétique</b>	+	Faible	Faible
<b>Sécurité publique</b>	-	Faible	Faible
<b>Risques pour la santé</b>		Nul	Nul

---

#### **4- Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus**

---

Après consultation du site internet de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence, il ressort qu'il n'existe aucun projet connus pouvant générer des effets cumulés avec le présent projet.

---

#### **5- Justification de l'installation, raisons de choix**

---

##### **↳ Esquisse des solutions de substitution**

La seule solution de substitution envisageable est de créer une carrière dans un autre site.

S'il est facile d'évoquer cette possibilité, en réalité, il est en général très difficile (et de plus en plus difficile) de trouver un lieu d'implantation pour une carrière nouvelle du fait des contraintes environnementales, agricoles, d'éloignement des populations, etc... Les sites « possibles » deviennent extrêmement rares.

D'autres possibilités existent pour l'approvisionnement en matériaux :

- les prélèvements en rivière, qui désormais sont interdits
- le recyclage de matériaux recyclables du BTP : cette source d'approvisionnement, si elle est intéressante, et néanmoins encore marginale du point de vue des volumes

Concernant l'ouverture d'un site nouveau, c'est une solution qui présente de nombreux inconvénients par rapport à l'extension d'une carrière existante.

La multiplication des sites de carrière crée des impacts environnementaux nouveaux : l'ouverture de nouvelles routes et pistes, une augmentation de la fragmentation des habitats naturels, un dérangement de la faune dans des lieux qui en sont jusque là exempts.

L'ouverture d'un nouveau site crée généralement des surcoûts économiques pour l'entreprise à cause :

- du déplacement des engins nécessaires
- des aménagements préalables coûteux

- selon la localisation des déplacements plus importants pour le personnel
- la nécessité de réorganiser les circuits pour fournir les matériaux aux entreprises clientes.

En outre, l'ouverture d'un nouveau site est souvent très mal perçue par la population riveraine qui connaît mal l'activité carrière et qui tend à « dramatiser » les impacts négatifs.

**➤Raisons pour lesquelles le projet a été retenu, notamment du point de vue des effets sur l'environnement et sur la santé humaine**

**➤Poursuivre l'exploitation d'un gisement existant**

La carrière de Montfort existe depuis plusieurs dizaines d'années. Cela permet d'éviter l'ouverture d'un nouveau site toujours plus préjudiciable -comme on l'a vu plus haut -qu'une extension, tant du point de vue environnemental qu'économique. Il répond bien aux nécessités locales.

**➤Intérêt des produits exploités**

Les produits répondent bien à la demande locale. Ce type de gisement en roche massive doit être privilégié pour éviter le recours aux dragages en rivière.

Les produits sont suffisamment nobles pour être aptes à la fabrication du béton ou pour être utilisés en revêtement de chaussée.

Adjoindre à l'activité de carrière telle qu'elle existe une activité de recyclage de produits du BTP, permet une utilisation économe et rationnelle des matériaux, ces matériaux de recyclage étant utilisés pour des usages moins nobles (comblement de tranchées, pistes...), et permet de préserver le gisement en place, et d'en prolonger le potentiel.

**➤Intérêt du positionnement du site**

**➔Pour la population**

L'acceptation par la population des carrières, voire également des installations de traitement et valorisation des matériaux qui en sont issus, est souvent difficile.

Bien que reconnaissant que ces installations sont indispensables (chacun utilise les routes, à besoin des réseaux, à besoin de granulats pour la construction d'habitat), personne ne veut ces installations dans le voisinage des zones habitées, et cela se conçoit.

La carrière et les installations associées sont éloignées des zones habitées, bien que bénéficiant d'une très bonne desserte : c'est un atout essentiel qui permet de concilier les besoins et la tranquillité des populations. Certes les circulations sont toujours sources de nuisances, mais c'est le cas pour n'importe quelle activité.



**→Pour l'économie**

La très bonne desserte, ainsi que le bassin d'emploi des matériaux, assure à la fois l'intérêt

- des utilisateurs (facilité pour prendre les matériaux, distance entre le lieu de prise en charge et d'utilisation, très courte) ce qui induit une meilleure compétitivité par réduction des coûts de transport...)
- pour l'entreprise en valorisant au mieux ses produits et en maintenant l'emploi.

Par ailleurs le département doit faire face à la reconversion des approvisionnements du fait que les extractions dans le lit mineur des rivières sont interdites. Le Schéma Département des Carrières (mise à jour de 2007) précise que dans ce secteur, la reconversion doit se faire vers les gisements de Montfort, qui de ce fait recèlent une grande importance pour le département.

**→Du point de vue environnemental et paysager**

Le site se trouve à l'écart des zones d'intérêt naturel, floristique et faunistique, des zones Natura 2000, des richesses patrimoniales, qu'elles soient naturelles, architecturales ou archéologiques. Dans un contexte où de plus en plus de zones sont soumises à de telles contraintes, c'est également un atout pour le site.

La poursuite de l'exploitation avec extension d'un site existant évite la nécessité d'ouverture d'un site nouveau, avec de nouvelles pistes, qui aurait des effets sur l'environnement bien plus importants.

**→Pour la santé humaine**

Le site génère peu de nuisances et, de plus, est à l'écart des bassins de population. Le volet sanitaire montre l'absence de risque pour la santé humaine.

**→Utilisation de produits de substitution**

Outre l'intérêt du site présenté ci-dessus, les solutions de réemploi des matériaux de recyclage du BTP est souvent évoquée.

En effet, l'approvisionnement en matériaux du secteur du BTP par des produits de substitution aux produits de carrière est souvent envisagé et, si dans l'idéal c'est une solution qui paraît intéressante, elle se heurte à de nombreuses difficultés :

- Les matériaux de recyclage sont en quantité trop faible pour assurer la totalité des besoins du marché
- Les blocs d'enrochements sont indispensables pour certains travaux (notamment le renforcement des digues, la protection de berges). Sont souvent envisagés les utilisations de blocs de béton en remplacement des enrochements, mais ces blocs sont eux aussi réalisés à partir de produits rocheux...

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

- Les produits de recyclage ne sont pas aptes à répondre à certains usages qui nécessitent des produits de qualité, répondant à un cahier des charges précis et normalisé : utilisation en matériaux de chaussée, en produits pour béton...

Néanmoins les produits de recyclage répondent à certains usages moins exigeants : remblais, enrobage de tranchées, pistes forestières... et sont très utiles pour éviter pour ces usages l'emploi de matériaux nobles. C'est pourquoi le projet intègre la mise en valeur et le réemploi de produits valorisables du BTP. Cependant le site n'a pas vocation à devenir une plateforme de recyclage pour l'ensemble des professionnels locaux, et ne s'occupera que des déchets valorisables générés par l'entreprise BOURJAC elle-même.

Le tableau suivant synthétise les critères de choix du site.

<b>Critères</b>	<b>Raisons d'ordre</b>		
	<b>Techniques</b>	<b>Economiques</b>	<b>D'environnement</b>
Localisation	Secteur facile d'accès.	Proximité d'un grand axe routier	Perturbation mineure du milieu, en particulier pas de changement de lignes maîtresses du paysage, aucune emprise nouvelle du projet
Facilité de prélèvement	Bonne accessibilité.	Méthode d'exploitation aisée	Limitation des émissions de bruit et de poussières
Facilité d'accès à la zone à approvisionner	Proximité d'un axe routier important. Limitation des risques liés au transport du fait des utilisations locales des produits	Coût du transport non prohibitif (distance inférieure à 30 km). Moins d'usure des équipements publics (chaussées)	Limitation des effets sur l'environnement dus au transport des matériaux
Qualité des matériaux	Matériaux nobles aptes aux usages pour la fabrication des bétons et des revêtements de chaussée.	Facilité de traitement et de commercialisation	Ils peuvent se substituer aux prélèvements en rivière ou terrasse.
Potentiel du site	Volume important	Investissement pour l'essentiel déjà réalisés	Augmentation assez faible de l'extension de la carrière
Visibilité du site	Site facilement masqué	Limitation des dépenses pour masquer l'exploitation	Moindre impact sur les paysages
Eloignement vis-à-vis des habitations	Pas de nécessité de créer des écrans anti-bruit	Pas de nécessité de créer des écrans anti-bruit	Site à l'écart des zones habitées. Pas d'impact sur la population et l'occupation du sol.
Santé humaine	Peu de nuisances induites	/	Site à l'écart des habitations
Compatibilité avec le	Compatible avec le	Pas de dévalorisation	Site dédié à ces

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

POS	POS	du foncier ni du site ni du voisinage	activités.
Compatibilité avec le Schéma Départemental des Carrières	Compatible avec le SDC.	Gisement répertorié comme important pour le département	

**6- Compatibilité avec les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes**

Pour chaque plan, schéma, programme prévu par l'article R 122-17 du code de l'environnement, ainsi que les PLU et PPR, le tableau suivant précise si le projet est concerné ou non.

Pour chaque élément concerné, un développement est présenté après le tableau permettant de préciser en quoi le projet est compatible.

	<b>Concerné ou non</b>	<b>Compatible</b>
1° Schémas de mise en valeur de la mer prévus par l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;	Non concerné	/
2° Plans de déplacements urbains prévus par les articles 28, 28-2-1 et 28-3 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation des transports intérieurs ;	Non concerné	/
3° Plans départementaux des itinéraires de randonnée motorisée prévus par l'article L. 361-2 du présent code ;	Non concerné	/
4° Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux prévus par les articles L. 212-1 et L. 212-2 ;	Concerné	Oui
5° Schémas d'aménagement et de gestion des eaux prévus par les articles L. 212-3 à L. 212-6 ;	Non concerné	/
6° Plans départementaux ou interdépartementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés prévus par l'article L. 541-14 ;	Concerné	Oui
7° Plans régionaux ou interrégionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux prévus par l'article L. 541-13 ;	Concerné	Oui
8° Plan d'élimination des déchets ménagers d'Ile-de-France prévu par l'article L. 541-14 ;	Non concerné	/
9° Plans nationaux d'élimination de certains déchets spéciaux dangereux prévus par l'article L. 541-11 ;	Non concerné	/
10° Schémas départementaux des carrières prévus par l'article L. 515-3 ;	Concerné	Oui
11° Programmes d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates prévus par le décret n° 2001-34 du 10 janvier 2001 relatif aux	Non concerné	/

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;		
12° Directives régionales d'aménagement des forêts domaniales prévues par l'article L. 4 du code forestier ;	Non concerné	/
13° Schémas régionaux d'aménagement des forêts des collectivités prévus par l'article L. 4 du code forestier ;	Non concerné	/
14° Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées prévus par l'article L. 4 du code forestier. ;	Non concerné	/
15° Programmes situés à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 visés au d) du 1 de l'article R. 414-19 du présent code.	Non concerné	/
POS/PLU	Concerné	Oui
PPR	Non concerné	/

**7- Mesures prévues pour l'environnement et la santé pour éviter, réduire, compenser les impacts**

**7.1- Milieux physiques**

<b>Mesures d'évitement</b>
Emprise de l'extension volontairement réduite au strict nécessaire.
Le site et ses abords seront maintenus en très bon état de propreté. Pour éviter les dépôts de poussières ou de boue sur les voies de circulation publique, un décrotteur de roue sera installé en sortie de carrière.
Toutes les mesures seront prises pour qu'aucun dépôt (sauvage et autre) ne soit effectué. Aucun déchet de fonctionnement ne sera laissé sur le site.
L'accès au site sera interdit physiquement par une barrière en travers de l'accès et réglementé (interdit à toute personne non autorisée)
Les pistes d'accès et de circulation seront maintenues en bon état et auront une largeur suffisante. Elles seront arrosées en cas de besoin.
Le nombre d'engins et de matériels présents sur le site pour l'exploitation sera limité au strict nécessaire et de ce fait très faible.
Les engins seront soumis à un entretien régulier afin de déceler les éventuelles anomalies (fuites...) et d'éviter tout risque de pollution accidentelle.
Le plan de circulation et les dossiers de prescription seront communiqués au personnel concerné (limitation des vitesses, définition des priorités...).
<b>Mesures de réduction</b>
Le volume des produits fabriqués induit une circulation modérée, ce qui limite considérablement les risques de collision.
Les engins roulants disposeront dans leur cabine de produits absorbants pour pouvoir agir rapidement en cas de rupture accidentelle d'un réservoir, d'un carter ou d'un flexible. Les sols souillés seront alors prélevés, évacués et

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

traités dans un site conforme à la réglementation.
Terrassement, remodelage, création de merlons
Remodelage final en fin d'exploitation.
Enlèvement des matériels en fin d'activité de la carrière

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

### 7.2- Protection du milieu naturel

Les secteurs dont l'exploitation est terminée seront réaménagés et replantés avec des espèces locales.

Au fur et à mesure de la reconquête du secteur par la végétation, la faune réoccupera naturellement les espaces.

De plus la présence de falaises, -qui s'éroueront avec le temps-, de calcaires fracturées, conduira grâce à l'érosion, à l'apparition et à l'élargissement de fentes et cavités favorables aux Chiroptères.

<b>Mesures d'évitement</b>
Pas d'intervention de nuit, pas de mise en place d'éclairage
<b>Mesures de réduction</b>
Augmentation limitée de l'extension
Pas d'augmentation de volume des activités, en dehors du traitement de déchets de chantier valorisables. Ces activités seront voisines des activités existantes, et sont de même nature.
Apport de terre végétale, réglage
Végétalisation

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

### 7.3- Protection du milieu humain

#### ↳Prévention des accidents

<b>Mesures d'évitement</b>
Signalisation, et interdiction du site aux personnes étrangères au service.
Plan de circulation.
Site à l'écart des populations
Absence d'impact sur la santé



**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

<b>Mesures de réduction</b>

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↳Protection des eaux de surface et souterraines**

Les activités ne provoquent pas de perturbation majeure des écoulements eaux de surface et des eaux souterraines.

<b>Mesures d'évitement</b>
Les produits pétroliers sont stockés dans une cuve à double paroi, avec détecteur de fuite.
Le poste de ravitaillement est situé sur une aire étanche reliée à un séparateur d'hydrocarbures.
Les autres produits sont ou seront stockés dans des locaux fermés, sur bacs de rétention répondant aux obligations réglementaires.
Entretien régulier des engins
<b>Mesures de réduction</b>
Limitation du nombre d'engins sur le site
Présence de matériel spécifique de récupération des hydrocarbures sur le site

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↳Protections contre le bruit**

<b>Mesures d'évitement</b>
Site retenu pour son éloignement des zones habitées.
<b>Le site est encaissé et son voisinage est vallonné, ce qui limite la propagation du bruit.</b>
Création de merlon
<b>Mesures de réduction</b>
Respect des normes pour les engins
Entretien régulier et contrôle des niveaux sonore des engins
Remplacement immédiat d'un silencieux d'échappement défectueux.

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↳Protections contre les vibrations**

<b>Mesures d'évitement</b>
Site retenu pour son éloignement des zones habitées

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

<b>Mesures de réduction</b>
Respect des normes concernant les tirs
Fractionnement de la charge explosive durant les tirs
Contrôle des vibrations par mesures réalisées par une entreprise extérieure.

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↳ Protections contre les poussières**

<b>Mesures d'évitement</b>
<b>Mesures de réduction</b>
Lutte à la source contre les émissions de poussières : arrosage des pistes, des jetées et des stocks en cas de nécessité
Merlons
Limitation de la vitesse

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↳ Réduction des émissions de gaz d'échappement**

<b>Mesures d'évitement</b>
Conformité et entretiens réguliers des engins
Carburant conforme à la réglementation
<b>Mesures de réduction</b>
Ne pas laisser tourner les moteurs inutilement

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↳ Circulations**

**Sur la RD 101**

La circulation sur la RD 101 est commune avec les autres carrières situées en amont. Avec le projet de créer une activité de recyclage des produits issus de chantier du BTP, l'augmentation du trafic sera de 1,2%. Pour limiter cet impact, il est prévu que les camions circuleront dans la mesure du possible, en charge dans les deux sens, aller et retour, afin de limiter au maximum les circulations :

- à l'allée sur le site pour transporter les matériaux à recycler issus du BTP

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

- au départ du site (retour) pour transporter les matériaux issus de l'extraction (blocs graviers, sables...)

Soulignons que les produits qui seront retraités ne proviendront exclusivement que de l'activité de l'entreprise BOURJAC.

En effet, l'entreprise, consciente des perturbations concernant les circulations, et bien que cette hypothèse ait été envisagée compte-tenu des besoins locaux, a renoncé à créer sur le site une centrale à béton, afin de ne pas aggraver les nuisances pour les riverains. En effet cela aurait conduit à une augmentation plus importante.

Pour la RD101, le maintien d'un revêtement de très bonne qualité au niveau des habitations est important pour réduire bruits et poussières. Soulignons que cette voie a été élargie du fait de l'existence des carrières, ce qui est avantageux pour l'ensemble des usagers.

Depuis plusieurs années des projets de déviation et d'amélioration de la RD 101 sont à l'étude. Ils permettront, lors de leur réalisation de résoudre les nuisances rencontrées au niveau des habitations du carrefour RD 101/RD96.

Depuis 1999 les carriers du secteur, dont l'entreprise Bourjac, participent financièrement à un fonds de concours volontaire en vue de ces travaux. Ceux-ci n'ont pas encore pu être réalisés du fait de l'annulation de la Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet envisagé. Une autre demande est en cours.

Rappelons que les circulations de camions n'ont lieu qu'aux jours et heures de travail de l'entreprise, et en particulier qu'il n'y a pas de circulation ni le soir ni la nuit, ni les samedis, dimanches et jours fériés.

**Sur le site lui-même**

Les pistes internes au site et la zone d'accès seront maintenues dégagées et en bon état de surface et de propreté. Les accès et pistes intérieures au site sont facilement accessibles par les services de secours et d'incendie. Un plan de circulation sera établi et affiché à l'entrée du site.

<b>Mesures d'évitement</b>	
Abandon du projet de création d'une centrale à béton	
<b>Mesures de réduction</b>	
Circulation des camions en charge dans les deux sens, aller et retour, afin de limiter au maximum les circulations.	
Limitation des circulations aux heures ouvrées	
Bonne accessibilité du site	

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↘Paysages**

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

<b>Mesures d'évitement</b>
Eloignement des zones habitées
<b>Mesures de réduction</b>
Réaménagement rapide de la périphérie et des parties hautes de la carrière.
Construction de merlon
Maintien de la propreté du site
Utiliser des équipements aux couleurs neutres et peindre les éléments de couleur non neutre dans des tons gris au fur et à mesure des nécessités d'entretien

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**↳ Patrimoine culturel**

Du fait de l'absence d'impact sur le patrimoine culturel : pas de mesures compensatoires.

**↳ Déchets**

<b>Mesures d'évitement</b>
Les résidus d'extraction seront valorisés par utilisation pendant l'exploitation pour la création des merlons, et lors du réaménagement pour l'aménagement paysager et comme support à la végétalisation : aucun déchet d'extraction.
<b>Mesures de réduction</b>
Un plan de gestion des déchets est mis en place, avec des mesures pour éviter les pollutions (caissons étanches, huiles usagées stockées en bidons sur sol bétonné dans local fermé)

<b>Impact résiduel</b>	nul
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non

**7.3.11- Sécurité publique**

Comme on l'a vu, le risque le plus important vis-à-vis de la sécurité publique est celui résultant de la circulation routière.

<b>Mesures d'évitement</b>
Renoncement à la création d'une centrale à béton qui aurait conduit à une augmentation de 10,1 % du trafic routier. L'augmentation ne sera que de 1,2 %.
<b>Mesures de réduction</b>
Respect des règles de conduite et des limitations de vitesse. Mise en place d'un décrotteur de roue en sortie du site pour éviter tout dépôt de poussières ou de boue sur la chaussée.

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

Signalisation de sortie du site maintenue en bonne état de lisibilité.

<b>Impact résiduel</b>	faible
<b>Mesure compensatoire à prévoir</b>	Non



**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

**Tableau synthétique des impacts et des mesures d'évitement et de réduction des impacts**

Légende du tableau :

- Direct (D) indirect (I) ou sans effet (S)
- Temporaire (T) ou permanent (Pe)
- Impact : Positif (P), nul (N), faible (f), modéré (M), fort (F)

Impact potentiel	D/ I /S	T/Pe	P/N) f/F	Mesures envisagées
<b>Les sols et les déchets</b>	I	T	f	<ul style="list-style-type: none"> <li>- site et ses abords maintenus en parfait état de propreté et site régulièrement dégagé des déchets de fonctionnement</li> <li>- fermeture du site en dehors des heures et périodes de fonctionnement</li> <li>- circulation des engins et véhicules réglementée</li> <li>- nombre d'engins présents sur le site limité au strict minimum</li> <li>- pistes d'accès et de circulation suffisamment larges et maintenues dégagées</li> <li>- plan de circulation et dossiers de prescription communiqués au personnel</li> <li>- panneau avec un plan de circulation interne du site posé à l'entrée du site,</li> <li>- engins soumis à un entretien régulier</li> <li>- les engins disposeront de produits absorbants en cas de rupture accidentelle d'un réservoir ou d'un carter. Les terrains souillés seront alors évacués et traités.</li> <li>- si le transport des produits a donné lieu à des dégradations physiques sur la RD 101, il sera procédé rapidement au nettoyage et à la réparation éventuelle.</li> <li>- déchets internes au site collectés, stockés et éliminés conformément à la réglementation</li> <li>- Stockage des hydrocarbures dans une cuve à double enveloppe avec détecteur de fuite</li> <li>- Aire de ravitaillement bétonnée</li> <li>- Autres produits utilisés stockés dans un local fermé, avec capacité de rétention associée conforme à la réglementation en vigueur</li> <li>- . Prévention des accidents</li> </ul>
<b>Eaux superficielles et Eaux souterraines</b>	I	T	f	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de rejet d'eaux polluées</li> <li>- installations sanitaires pour le personnel conformes à la réglementation à disposition sur le site</li> <li>- aucun obstacle à l'écoulement de l'eau pendant ni après les phases d'exploitation, ni de réaménagement.</li> <li>- Stockage des hydrocarbures dans une cuve à double enveloppe avec détecteur de fuite</li> <li>- Aire de ravitaillement bétonnée</li> <li>- Autres produits utilisés stockés dans un local fermé, avec capacité de rétention associée conforme à la réglementation en vigueur</li> </ul>

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

				- prévention des accidents
<b>Occupation du sol</b>	D	Pe	P	- parcelles initialement non constructibles ni agricoles. Pas de changement.
<b>Envol de poussières/ qualité de l'air</b>	D	T	f	- Site maintenu dans un état de propreté satisfaisant. - arrosage des pistes et des stocks en cas de nécessité. - respect de la réglementation sur les émissions de gaz d'échappement.
<b>Flore faune</b>	S ou I	T	f	- Végétalisation finale avec des espèces locales pour faciliter la nouvelle intégration du site. - Apport de terre végétale pour favoriser la pousse des végétaux
<b>Paysage</b>	D	P	N	- Remise en état des portions du site qui ne sont plus en activité le plus rapidement possible - Création d'un merlon végétalisé en aval - Maintien d'un merlon en amont - Entretien général du site en bon état de propreté,
<b>Emissions sonores</b>	D	T	f	- respect des seuils réglementaires - entretien régulier des engins, contrôles réguliers des émissions sonores des engins,
<b>Socio-économique</b>	D	T	P	- positif pour la collectivité, - Maintien de l'activité de l'entreprise
<b>Patrimoine culturel</b>	S	/	N	- /
<b>Trafic routier</b>	D	T	f	- voies et aires de circulation facilement accessibles par les services de secours et d'incendie - respect des consignes de sécurité et de circulation
<b>Sécurité publique</b>			f	- maintient du site en bon dans un état de propreté. - Conduite de l'exploitation pour ne pas occasionner une situation plus dangereuse qu'à l'état naturel (initial). - panneaux d'information à l'entrée du site et sa périphérie - respect des règles de conduite sur les voies publiques

### 7.5- Conditions de remise en état du site

#### ↳ Pendant les périodes d'exploitation

La remise en état du site se fera au fur et à mesure sur des zones libérées par l'exploitation.

Pour chaque gradin (ou portion de gradin) terminé les talus seront purgés pour ne pas laisser de blocs « en suspens ». Un cordon d'éboulis sera laissé en place

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude d'impact**

---

au pied des fronts pour « casser » l'aspect artificiel de la morphologie et faciliter la restauration de la végétation. Une risberme de 4 m de large sera préservée au pied de chaque talus. Elle sera terrassée grossièrement puis enrichie par un épandage de 0,20 m de terre végétale qui servira de support à l'installation d'une végétation comprenant à la fois des arbres, des essences arbustives adaptées au site et des espèces herbacées (en particulier des légumineuses). L'exposition du site vers le Sud et le sol très drainant (éboulis) rendent les conditions hydriques relativement sévères et seules des espèces bien adaptées pourront s'implanter (Chêne, Pin, Erable, Alisier, Amélanquier, Cornouiller, Genêt, Génévrier, Argousier, Baguenaudier, etc... En ce qui concerne la strate herbacée, un semis de graminées et de thym sera le support pour une végétalisation rapide et qu'à terme les autres espèces présentes localement s'installent.). Les arbres seront plantés avec une densité de 1sujet/10 m<sup>2</sup>.

Cette végétalisation permettra d'intégrer le site avec son environnement, la végétation voisine étant de même type.

Les accès aux risbermes seront préservés pour faciliter d'éventuelles interventions de sécurité ou d'entretien.

A moyen terme, avec l'érosion des falaises et la colonisation des surfaces par la végétation, l'aspect artificiel du site tendra à s'estomper.

#### **➤Réaménagement final**

En fin d'exploitation de la carrière, la plateforme de base sera mise en sécurité, aménagée et végétalisée selon le même principe que les risbermes sauf les surfaces qui seront éventuellement encore nécessaires au fonctionnement des installations de traitement des produits minéraux.

Lorsque les installations ne seront plus utilisées, les aménagements suivants seront entrepris :

- démontage des structures métalliques
- démolition des constructions maçonnées
- nettoyage, régalinge de la surface du fond de la carrière
- suppression des pistes, des merlons, tas résiduels de matériaux, etc...
- végétalisation de l'ensemble, avec des espèces locales

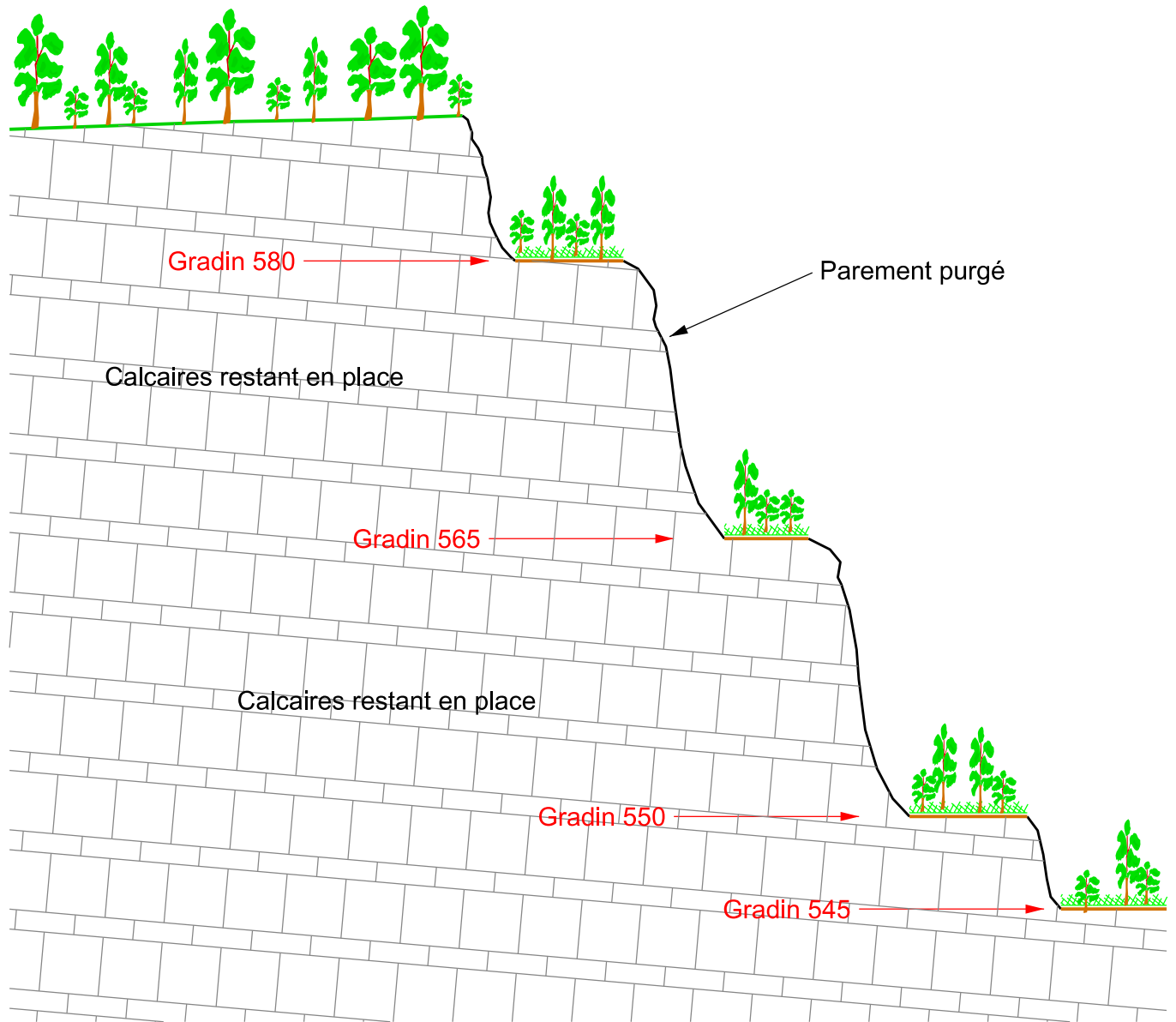
D'une façon générale, la remise en état sera conduite en coordination avec la commune de Montfort.

#### **➤Gestion des eaux**

Les eaux arrivant sur le site sont exclusivement les eaux de l'impluvium.

En effet, le site est implanté sur une butte, et aucun écoulement naturel (talweg) n'arrive sur le site, au contraire, les eaux naturelles sont collectées latéralement.

Le secteur étant de type karstique, et donc perméable, les eaux s'infiltrent naturellement, il n'est donc pas nécessaire de prévoir un exutoire à la carrière.



## Schéma de principe de la réhabilitation



Assistance PRO\_G

"La Renardière"  
La Garde  
05000 - GAP  
Tel/Fax  
04 92 53 84 51

### SARL BOURJAC

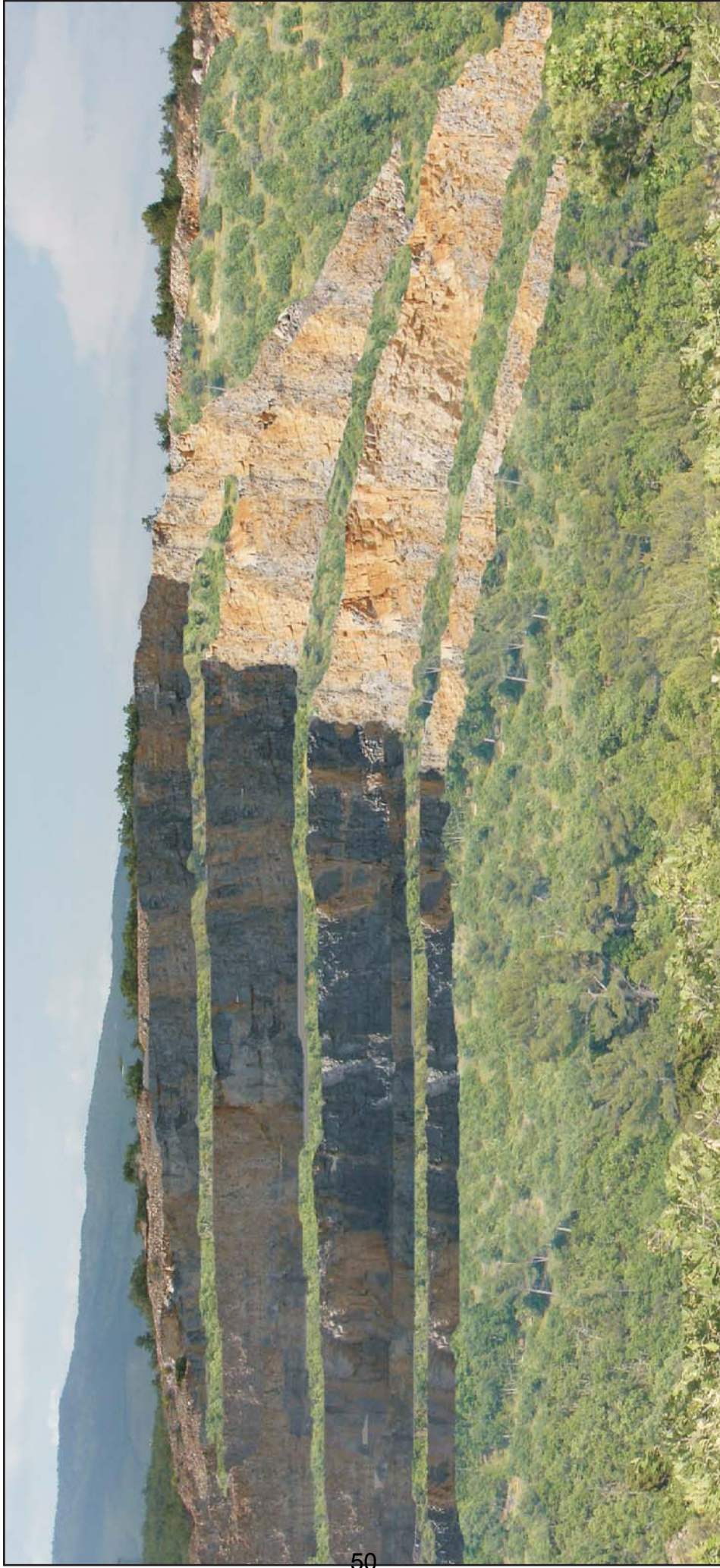
La Fito - ZI St Maurice - 04100 MANOSQUE - Tel : 04 92 71 19 03 - Fax : 04 86 74 80 00

Demande d'autorisation au titre des ICPE  
Carrière du GRAND BOIS - 04600 MONTFORT

Schéma de principe de la réhabilitation

Date : 03/03/2011

Cpe\_Principe.dgn



**Aperçu du site après réhabilitation**



Depuis plus de 50 ans qu'existe la carrière, jamais le fond de celle-ci, mis à part quelques flaques dues à l'accumulation de matériaux fins, n'a été envahi par l'eau.

La capacité d'infiltration du fond de fosse étant nettement supérieure aux apports de la pluviométrie et du ruissellement (voir étude d'impact §2.1.3.2), aucune gestion particulière des eaux n'est à prévoir dans le cadre du réaménagement. Il est prévisible que le fond de fosse constituera un milieu plus humide que le contexte ne serait-ce qu'à cause de l'ombre des falaises périphériques.

---

## **11- Conclusion**

---

Tout projet de carrière-avec ou sans installation connexe de traitement- génère des difficultés, soit d'ordre environnemental, soit d'ordre social, soit d'ordre technique et/ou économique.

En ce qui concerne la carrière du Grand Bois, du fait de sa situation, les activités sur le site ne génèrent pas d'impact environnemental conséquent et sont très importantes du point de vue économique, tant pour l'équilibre départemental des approvisionnements en matériaux que pour l'entreprise et son personnel. Elles ne présentent pas de difficultés techniques.

Le trafic des camions ne constitue pas non plus un inconvénient sur la majeure partie des voies empruntées. Seule la zone située au carrefour entre la RD 101 et la RN 86 gêne les habitants de deux constructions situées à proximité.

Pour limiter les gênes occasionnée, une réduction de la vitesse et donc du bruit est proposée dans ce secteur. La déviation de la RD 101 demandée par les riverains ne pourrait être envisagée que par les communes ou le département, cette voie servant à tous les usagers locaux mais également aux deux carrières voisines de la carrière Bourjac, et qui génèrent un trafic supérieur.

**\*\*\*\*\***



**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS**

## **Présentation générale de l'étude - Objet**

---

Une étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par l'exploitant pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques d'accident d'une installation ou d'un groupe d'installations, autant que cela soit technologiquement réalisable et économiquement acceptable, que leurs causes soient intrinsèques aux produits utilisés, liées aux procédés mis en œuvre ou dues à la proximité d'autres risques d'origine interne ou externe à l'installation.

Elle précise l'ensemble des mesures de maîtrise des risques mises en œuvre à l'intérieur de l'établissement, qui réduisent le risque à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement à un niveau jugé acceptable par l'exploitant.

Le dossier de demande d'autorisation doit être accompagné d'un résumé non technique de l'étude de dangers.

## **Description de l'installation et de son environnement**

---

<b>Localisation</b>	
<b>Département</b>	Alpes de Haute-Provence
<b>Commune</b>	Montfort
<b>Lieu-dit</b>	Le Grand Bois
<b>Accès</b>	RD 101

<b>Description de l'installation et de son fonctionnement</b>	
<b>Activités</b>	Carrière à ciel Criblage-concassage Stockage de produits minéraux Stockage de carburant (fuel, gas-oil)
<b>Produits utilisés</b>	Produits rocheux naturels Déchets inertes à valoriser du BTP Carburants
<b>Matériels utilisés</b>	Installation de criblage-concassage Pelle chargeur camions
<b>Circulation</b>	Interne Sur piste, puis RD 101, puis RD 96

La description est détaillée dans le volet « Demande ».

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude de dangers**

<b>Description de l'environnement de l'installation</b>	
<b>Conditions naturelles</b>	Inégalité du sol dans la carrière Zones boisées autour du site Vents (direction principale N/NO, vitesse moyenne 3 m/s) Site non inondable Sismicité : niveau 4
<b>Proximités dangereuses</b>	Zones boisées Carrières au Nord du site à 250 m et 850 m Voies de circulation
<b>Intérêts à protéger</b>	Habitations : <b>non</b> établissement sensible (école, hôpital, maison de soins ou de retraite, ERP...) : <b>non</b> Usagers des voies publiques : <b>oui</b> Personnels des autres carrières : <b>oui</b> Exploitants agricoles (pastoralisme, sylviculture) : <b>oui</b> Captage pour l'eau potable : <b>non</b>

**Identification et caractérisation des potentiels de dangers : Scénarii d'accidents, conséquences et mesures de réduction des potentiels de danger**

<b>Incendie</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>	Feu de forêt Feu d'un véhicule sur voie de circulation	Feu de matériel
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>	Vent Sécheresse	Vent
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		Faible nombre d'engins utilisés Eloignement des zones habitées
<b>Conséquences possibles</b>	Brûlures Intoxication par les fumées	Brûlures intoxication par les fumées
<b>Probabilité</b>	Possible mais extension au site peu probable	Possible mais extension vers l'extérieur peu probable
<b>Gravité</b>	Modérée	
<b>Caractéristique du risque</b>	Risque faible	Risque faible
<b>Moyens préventifs</b>	Extincteurs, eau, sable Formation du personnel et signalisation Propreté du site Entretien régulier des engins Téléphone pour prévenir les secours	Extincteurs, eau, sable Formation du personnel et signalisation Propreté du site Entretien régulier des engins Téléphone pour prévenir les secours.



**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude de dangers**

<b>Risque sismique</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>	Séisme	/
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		
<b>Conséquences possibles</b>	Blessures	
<b>Probabilité</b>	Possible mais peu probable	
<b>Gravité</b>	Modérée	
<b>Caractéristique du risque</b>	Risque faible	
<b>Moyens préventifs</b>	Téléphone pour prévenir les secours	

<b>Foudre</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>	Orage	/
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>	Faible nombre d'engins utilisés Eloignement des zones habitées	
<b>Conséquences possibles</b>	Electrocution Brûlures Incendie	
<b>Probabilité</b>	Possible mais peu probable	
<b>Gravité</b>	Modérée	
<b>Caractéristique du risque</b>	Risque faible	
<b>Moyens préventifs</b>	Téléphone pour prévenir les secours	

<b>Dangers électriques</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>		Court circuit
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		Nombre de personnes très faible (personnel de l'entreprise ou d'entreprises clientes)
<b>Conséquences possibles</b>		Electrocution, électrisation, brûlures Risques d'incendie
<b>Probabilité</b>		Possible mais peu probable
<b>Gravité</b>		Sérieux
<b>Caractéristique du risque</b>		Moyen
<b>Moyens préventifs</b>		Maintenance régulière des engins et appareils électriques Extincteurs, eau, sable Formation du personnel et signalisation Téléphone pour prévenir les secours.

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude de dangers**

<b>Explosion</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>	Tir entraînant la projection de matériaux sur la RD 101.	Accident lors d'un tir Explosion d'un moteur
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>	Fractionnement des tirs pour limiter leur puissance. Le carreau de la carrière s'éloigne de la RD 101, et il est encaissé. Soulignons que même lorsque le carreau était très proche de la RD 101, aucune projection n'a été constatée.	Pas de stockage de produits explosifs Peu d'engins sur le site et peu de personnel
<b>Conséquences possibles</b>	Dommages aux biens et personnes usagers de la RD 101.	Blessures au personnel Destruction de matériels
<b>Probabilité</b>	Possible mais peu probable	Possible mais peu probable
<b>Gravité</b>	Sérieux	Sérieux
<b>Caractéristique du risque</b>	Risque moyen	Risque moyen
<b>Moyens préventifs</b>	Mise en sécurité de la RD 101. Téléphone pour prévenir les secours.	Moyens de lutte contre l'incendie Formation du personnel et signalisation Propreté du site Entretien régulier des engins Téléphone pour prévenir les secours.

<b>Risques liés à la circulation sur le site</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>		Accident lors d'un tir Explosion d'un moteur
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		Peu d'engins sur le site Vitesse limitée Nombre de personnes très faible (personnel de l'entreprise ou d'entreprises clientes)
<b>Conséquences possibles</b>		Blessures aux personnes Destruction de matériels Déversement d'hydrocarbures
<b>Probabilité</b>		Possible mais peu probable
<b>Gravité</b>		Sérieux
<b>Caractéristique du risque</b>		Risque moyen
<b>Moyens préventifs</b>		Limitation de la vitesse Plan de circulation Formation du personnel et signalisation Propreté du site Entretien régulier des engins Téléphone pour prévenir les secours.

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude de dangers**

<b>Risques liés à la circulation sur les voies publiques</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>	Collision entre engins de l'exploitation entr'eux ou entre engins de l'exploitation et autres usagers. Risque de dérapage en cas de déversement de produits minéraux ou d'autres produits sur la chaussée	
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>	Augmentation de la circulation néanmoins limitée à 1,2 %	
<b>Facteurs de réduction du risque</b>	Respect de la vitesse autorisée et des règles de conduite. Information du personnel (conducteurs et piétons Entretien régulier des matériels roulants, entretien général, organes moteur, frein, dispositifs d'éclairage.	
<b>Conséquences possibles</b>	Blessures aux personnes Destruction de matériels Déversement d'hydrocarbures	Blessures aux personnes Destruction de matériels Déversement d'hydrocarbures
<b>Probabilité</b>	Possible	Possible
<b>Gravité</b>	Sérieux	Sérieux
<b>Caractéristique du risque</b>	Risque moyen	Risque moyen
<b>Moyens préventifs</b>		Mise en place d'une signalisation du danger du fait de la présence de l'accident pour éviter le sur-accident Premiers soins aux blessés Prévenir le chef d'exploitation, les services de police et de secours, (délai d'intervention prévisible des pompiers de Château-Arnoux: 10 mn). Récupération des hydrocarbures en cas de déversement avec le matériel spécifique à disposition Dégagement des zones de circulation, après accord des personnels de police et de secours

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude de dangers**

<b>Risques à l'utilisation des engins, des machines et matériels, et au chargement des camions</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>		Irrégularité du sol Rupture de pièce mécanique Déversement de produits
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		Peu d'engins sur le site Nombre de personnes très faible (personnel de l'entreprise ou d'entreprises clientes)
<b>Conséquences possibles</b>		Blessures aux personnes Déversement d'hydrocarbures
<b>Probabilité</b>		Possible mais peu probable
<b>Gravité</b>		Modéré
<b>Caractéristique du risque</b>		Risque faible
<b>Moyens préventifs</b>		Formation du personnel et signalisation Entretien régulier des matériels Téléphone pour prévenir les secours.

<b>Risques de chutes</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>		Irrégularité du sol Déversement de produits
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		Nombre de personnes très faible (personnel de l'entreprise ou d'entreprises clientes)
<b>Conséquences possibles</b>		Blessures aux personnes
<b>Probabilité</b>		Possible mais peu probable
<b>Gravité</b>		Modéré
<b>Caractéristique du risque</b>		Risque faible
<b>Moyens préventifs</b>		Entretien du site Port des EPI Formation du personnel et signalisation Téléphone pour prévenir les secours.

<b>Risques de pollution des sols et des eaux</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>	/	Déversement d'hydrocarbures
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		Cuve enterrée à double paroi
<b>Conséquences possibles</b>		Atteinte à la faune aquatique et à la qualité des eaux
<b>Probabilité</b>		Possible mais peu probable
<b>Gravité</b>		Modéré

**SARL BOURJAC – ZI La FITO – 04100 MANOSQUE**  
**Carrière du Grand Bois –MONTFORT (04)**  
**Résumé non technique de l'étude de dangers**

<b>Caractéristique du risque</b>		Risque faible
<b>Moyens préventifs</b>		Entretien des matériels Approvisionnements sur le site : becs verseurs à arrêt automatique, au-dessus d'un récipient étanche Trousse de récupération des hydrocarbures déversés

<b>Risques de pollution de l'air</b>		
<b>Origine</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
<b>Cause</b>	/	Poussières Gaz d'échappement
<b>Facteurs d'aggravation du risque</b>		
<b>Facteurs de réduction du risque</b>		Faible nombre d'engins sur le site Absence de zones habitée au voisinage
<b>Conséquences possibles</b>		Atteinte respiratoire Empoussièrément de la végétation
<b>Probabilité</b>		Possible mais peu probable
<b>Gravité</b>		Modéré
<b>Caractéristique du risque</b>		Risque faible
<b>Moyens préventifs</b>		Arrosage des pistes et des stocks Limitation de vitesse, Entretien des engins

### **Conclusion**

Les risques que présente l'installation pour le voisinage sont essentiellement les risques d'incendie du fait de la présence de zones boisées riveraines, les risques de pollution dus à la présence d'hydrocarbures, et les risques d'accidents de circulation.

La limitation des risques d'incendie résulte de la présence d'extincteurs et de sables, et d'un réservoir d'eau. Le risque de pollution du aux hydrocarbures est limité du fait que la cuve de stockage est à double paroi.

Les risques d'accidents de circulation peuvent toujours survenir. Sur la voie publique et sur le site seul un respect strict des règles de circulation et d'entretien des camions peut en réduire la probabilité.

\*\*\*\*\*